

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 09 FEVRIER 2026 – 19H

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trois février deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 3 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents : Cécile BARREAU (excepté délibérations n°DEL20260209_12 et n°DEL20260209_23) – Isabelle BLAINEAU (excepté délibérations n°DEL20260209_04, n°DEL20260209_16 et n°DEL20260209_23) – Pascale BOISSELIER (excepté délibérations n°DEL20260209_01 à DEL20260209_02) – Anthony BONNET (excepté délibérations n°DEL20260209_01 à DEL20260209_02) – Lionel BOSSIS (excepté délibération n°DEL20260209_23) – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON (excepté délibération n°DEL20260209_04) – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU (excepté délibération n°DEL20260209_15) – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Etienne COLMARD – Hubert CORMERAIS (excepté délibération n°DEL20260209_16) – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET (excepté délibérations n°DEL20260209_17 et DEL20260209_18) – Cécilia GRENET (excepté délibération n°DEL20260209_04) – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MÜLLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE (excepté délibérations n°DEL20260209_04, n°DEL20260209_16 et n°DEL20260209_23) – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Anne BOISTEAU-PAYEN a donné pouvoir à Frédéric Da Cruz – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Angéline Maindron

Étaient absents excusés : Marc PUICHAUD – Pascale BOISSELIER (délibérations n°DEL20260209_01 à DEL20260209_02) – Anthony BONNET (délibérations n°DEL20260209_01 à DEL20260209_02) – Isabelle BLAINEAU (délibérations n°DEL20260209_04, n°DEL20260209_16 et n°DEL20260209_23) – Stéphanie BRETON (délibération n°DEL20260209_04) – Cécilia GRENET (délibération n°DEL20260209_04) – Isabelle RIVIERE (délibérations n°DEL20260209_04, n°DEL20260209_16 et n°DEL20260209_23) – Cécile BARREAU (délibérations n°DEL20260209_12 et n°DEL20260209_23) – Antoine CHÉREAU (délibération n°DEL20260209_15) – Hubert CORMERAIS (délibération n°DEL20260209_16) – Damien GRASSET (délibérations n°DEL20260209_17 et DEL20260209_18) – Lionel BOSSIS (délibération n°DEL20260209_23)

Étaient absents : Adrien BARON – Yvonnick BOLTEAU

Secrétaire de séance : Anne-Marie JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources — Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

- ☑ DEL20260209_01 Avenant n°1 à la convention de Pacte territorial France Rénov' (PIG)
- ☑ DEL20260209_02 Convention de mise à disposition de l'outil « cadastre solaire » par le SyDEV
- ☑ DEL20260209_03 Approbation de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière
- ☑ DEL20260209_04 Prestations d'entretien des espaces naturels et végétalisés de la Communauté d'agglomération et de la commune de Montaigu-Vendée
- ☑ DEL20260209_05 Fonds de concours environnement – Demandes de subvention des communes de Montréverd, Montaigu-Vendée, L'Herbergement et Treize-Septiers
- ☑ DEL20260209_06 Centrale solaire photovoltaïque sur toiture – Bâtiment salle de sports intercommunale – Rocheservière – Convention d'autorisation d'occupation
- ☑ DEL20260209_07 Centrale solaire photovoltaïque sur ombrière – Boulodrome – Rocheservière – Convention de transfert de gestion
- ☑ DEL20260209_08 Centrale solaire photovoltaïque sur ombrière – Boulodrome – Rocheservière – Convention d'autorisation d'occupation temporaire
- ☑ DEL20260209_09 Groupement de commande en vue de la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque et d'une ombrière, sur la commune de Rocheservière
- ☑ Information
- ☑ DEL20260209_10 Bilan mi-parcours du Plan Climat « Terres d'enAIRgie »
- ☑ DEL20260209_11 Autorisation de déversement au réseau public d'assainissement - Entreprise STRAPHARM SAS - Montaigu-Vendée
- ☑ DEL20260209_12 Autorisation de déversement au réseau public d'assainissement – Entreprise VMI – Montaigu-Vendée
- ☑ DEL20260209_12 Groupement de commandes avec le Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement (SMFA) Cugand-Gétigné pour le renouvellement des prestations d'exploitation des ouvrages et installations d'assainissement collectif sur le territoire
- ☑ DEL20260209_13 Travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités au pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière – Avenant au Lot n°03 « Démolition – Gros œuvre »
- ☑ DEL20260209_14 Plan commerce 2026-2030
- ☑ DEL20260209_15 Convention d'attribution d'une aide financière à l'Hôtel IBIS STYLES – Montaigu-Vendée
- ☑ DEL20260209_16 Travaux d'aménagement de plusieurs zones d'activités économiques du territoire
- ☑ DEL20260209_17 Organisation d'un évènement valorisant les entreprises de production du territoire et leur savoir-faire
- ☑ DEL20260209_18 Convention de mise à disposition d'un bassin de régulation des eaux – Sodebo – Montaigu-Vendée
- ☑ DEL20260209_19 Location de matériels scéniques et prestations associées destinés aux événements culturels
- ☑ DEL20260209_20 Convention de transfert des équipements et matériels du dispositif Micro-Folie – Site Saint-Sauveur – Rocheservière
- ☑ DEL20260209_21 Diagnostic Local de Sécurité
- ☑ DEL20260209_22 Dotation de Solidarité Communautaire 2026
- ☑ DEL20260209_23 Subventions 2026 aux associations et autres organismes
- ☑ DEL20260209_24 Reversement de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance
- ☑ DEL20260209_25 Modification du tableau des effectifs des emplois permanents
- ☑ DEL20260209_26 Groupement de commandes pour la poursuite du déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privés de Terres de Montaigu
- ☑ DEL20260209_27 Prestations d'entretien et maintenance des ascenseurs, élévateurs, portes et portails automatiques des bâtiments de la Communauté d'agglomération, du CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Président, en vertu de l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil d'agglomération nomme Madame Anne-Marie JOUSSEAUME en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'agglomération du 24 novembre 2025 rédigé par Madame Martine FAUCHARD est adopté à l'unanimité.

INTRODUCTION

Antoine CHEREAU « Pour ouvrir la séance de ce dernier conseil de notre mandature je voudrais d'abord vous partager notre fierté collective avec Florent [Limouzin, maire de Montaigu-Vendée] et Éric [Hervouet, Vice-Président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation] d'avoir une entreprise de notre territoire qui en soutenant le bateau Sodebo a réussi l'exploit de battre le record du trophée Jules Verne avec un tour du monde en 40 jours 10 heures 45 minutes et 50 secondes. Evidemment il y a un exploit sportif gigantesque mais on sait, pour bien les connaître, que c'est aussi un exploit de toute une entreprise, derrière tout un équipage, avec des valeurs de dépassement de soi mais aussi de fidélité humaine envers les différents acteurs. Je voudrais vous partager notre fierté qui est celle aussi de tout notre territoire. Ce n'est pas tous les jours que cela arrive mais franchement on peut en être fier. Ce sont de belles valeurs de dépassement tout autour du monde. Je n'en revenais pas. Il le cherchait depuis longtemps. Il faut oser, il faut y aller, il y a le collectif, il y a l'équipage. C'est vraiment exceptionnel.

Ensuite vous me permettrez de vous remercier tous pour ce mandat un peu original, dans les lieux, mais aussi dans la manière dont nous avons travaillé ensemble. Vous me permettrez de vous remercier vous tous y compris les oppositions pour ces travaux importants tout au cours de ce mandat, qui a commencé bizarrement, rappelez-vous en période du Covid. Nous avons commencé par prolonger les maires qui parfois n'étaient pas réélus parce qu'ils avaient décidé d'arrêter, je ne cite personne. Ce mandat a été marquant, en particulier, parce que nous avons, les uns et les autres, mis en œuvre de profonds changements dans notre organisation territoriale. Entre le mandat d'avant et ce mandat-ci, nous sommes passés, je le dis souvent, de 19 administrations pour nos 50 000 habitants à 9 administrations. Des réorganisations complètement différentes qui ont donné suite aux travaux faits à Montréverd et à Montaigu-Vendée, pour les communes nouvelles, et pour terminer tout récemment avec la commune nouvelle de Cugand-la-Bernardière, en étant opérationnel sur nos fusions des 2 Communautés de communes et des 2 syndicats mixtes que nous avons. Je pense que ce que nous avons cherché à faire avec toutes ces organisations-là, c'est à la fois de mieux servir tous les habitants en utilisant les moyens que nous pouvions avoir, mais aussi de chercher à mieux peser pour mieux servir tous les habitants. Je me permets de vous remercier tous et en particulier Daniel [Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux] pour son accompagnement financier sur toutes ces organisations. Je me permets avec vous de remercier les équipes, derrière nous, qui ont fait un travail gigantesque. Ce qui est très marquant, c'est que ce mandat occupé à beaucoup de changements organisationnels pour mieux servir et mieux peser, a, en même temps, été celui de la mise en œuvre de grandes réalisations. Nous aurions pu faire une pause dans les projets. Au contraire c'est un mandat dans lequel nous n'avons jamais eu autant de projets. Alors je ne vais pas tous les citer mais je vais en donner quelques-uns qui montreront la richesse de tous les travaux portés par les différents présidents de commissions, dans des domaines extrêmement différents. Nous avons eu le gros chantier lié au pôle d'échanges multimodal de la gare à Montaigu et son parking à étages sur les questions de mobilité. La rénovation et l'agrandissement, nous en reparlerons tout à l'heure, du complexe sportif Ernest Pivin à Rocheservière. Nous avons toujours, parce que c'est un fil conducteur, la poursuite de notre développement économique et d'aménagement de nos zones. Un chiffre extrêmement marquant, au cours de ce mandat, nous avons eu, en moyenne, par an, 70 nouveaux bâtiments professionnels autorisés en termes d'urbanisme. Tous les ans nous avons eu 70 permis, des petites entreprises, des très grosses entreprises. 70 permis par an, c'est évidemment là tout l'engagement de nos chefs d'entreprise et la confiance dans le territoire. Je remercie tous les travaux faits autour d'Éric. Nous avons démarré sur de très bonnes bases, mon cher Jean-Michel [Brégeon, Vice-président en charge de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation] notre Projet d'Alimentation Territoriale, notre PAT. Nous avons appris et déployé nos stations d'épuration, pour exemple, la dernière à Montréverd. Un chantier très important qui n'est pas fini, commencé par Francis [Breton] et poursuivi par Claude [Durand, Vice-président en charge de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge] autour de nos pôles de santé et des travaux sur la question de la qualité et de la proximité des soins. Nous avons eu l'émotion de pouvoir annoncer, Cécilia [Grenet, Vice-présidente déléguée au Grand âge et aux Etablissements d'accueil des personnes âgées] que notre prochain UPAD portera le nom de Danièle Liaigre [ancienne Maire de Saint-Hilaire-de-Loulay et Vice-présidente du CIAS]. Il y a des aventures et des projets portés par des amitiés et des reconnaissances de l'engagement de chacun. Nous avons eu aussi mille chantiers notamment en matière d'habitat, mon cher Damien [Grasset, Vice-Président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets] puisque c'est au cours de ce mandat que nous avons repris le bon rythme de la construction de logements, après avoir, et c'est normal, dû changer nos modèles, à cause de la nécessité de protéger mieux les terres agricoles. Je suis marqué aussi par les travaux faits en matière de Plan Familles et Santé, je l'ai dit sur les questions de santé mais aussi sur les questions de petite enfance. Nous étions samedi matin à Cugand-la-Bernardière, à l'inauguration d'une MAM. On voit bien que le travail

concerté sur l'analyse des besoins pour permettre un déploiement de qualité est vraiment à la fois un outil de solidarité mais aussi un outil d'attractivité pour nos territoires. Nous avons réussi à avoir un rythme important de nos différentes actions culturelles, sportives et éducatives. Là encore je ne citerai pas tout mais quelques éléments marquants. D'abord le fait d'avoir rendu finalement pérenne le festival Les Ephémères dont maintenant on ne se passerait plus. Nous avons eu bien sûr la programmation des 15 ans de notre Théâtre de Thalie. Nous avons le démarrage réussi, mon cher Bernard [Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport], de l'orchestre au collège avec bientôt l'événement majeur, de nos jeunes qui iront jouer à l'Orchestre Philharmonique de Radio France. Nous avons appris un nouveau métier celui du transport scolaire. Le déploiement de la police intercommunale également, nous en parlerons tout à l'heure dans le cadre de notre CISPD.

Evidemment, nous avons changé de strate et sommes devenus une Communauté d'agglomération. Je me réjouis vraiment beaucoup, je nous le dis comme une fierté à partager. Nous avons un enjeu, celui d'avoir des outils d'efficacité mais nous avons aussi un autre enjeu celui de ne pas changer notre qualité de vie et en tout cas de ne pas changer non plus nos objectifs. Autrement dit, ce n'est pas parce que nous devenions une Communauté d'agglomération, que nous avons envie de devenir une ville que nous ne sommes pas. Nous sommes fiers de notre ruralité. De ce point de vue-là, je pense qu'on ne se rend pas encore assez compte mais la mise en place d'esTer, qui a irrigué jusqu'à la construction de ce bâtiment ici, est vraiment un bouleversement. Je pense que nous aurons d'ailleurs à l'expliquer et le raconter. Une organisation collective qui part du principe que c'est d'abord l'habitant qui compte, que c'est d'abord la proximité et que la proximité est d'abord à la mairie et non dans des strates superposées concurrentes, je pense que c'est une bonne manière d'effectuer un travail intercommunal. De ce point de vue-là, je suis très fier de nous tous, mais vraiment. Il aurait pu y avoir plein d'obstacles techniques, pratiques, mais aussi de concurrence entre nous. Ça n'a pas été du tout le cas. Je pense que ce sont nos habitants qui y gagnent.

Alors évidemment à ce moment-là, il y en a parmi nous qui ne vont pas continuer, qui ne vont pas se présenter aux élections. Je veux les remercier particulièrement. Je pense et je mets l'opposition bien sûr dedans, on partage la destinée de nos habitants quand on s'engage sur des mandats notamment locaux. Je crois que nous l'avons fait respectueusement et avec, pour beaucoup d'entre nous, des liens d'amitié qui se créent. Pour ceux qui ont décidé de ne pas se représenter, vous ferez toujours parti de cette aventure, qui, je crois, conduira loin notre territoire par ce qui a été fabriqué pendant ce mandat.

Parmi eux, il y en a qui ont été d'éminents membres de notre Bureau d'agglomération, que je remercie particulièrement. Franck [Savary, Maire délégué de La Guyonnière] pour des raisons professionnelles n'a pas pu rester au milieu de notre premier cercle et Maëlle [Charié, Maire déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon] que je remercie pour les travaux que nous avons pu mener.

Vous me permettrez d'avoir un mot particulier d'abord pour Francis [Breton, Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine] qui est rentré dans l'aventure avec nous, avec, et, son caractère, et sa fine connaissance de la mesure dans tous les sens du terme, financier, mais aussi de son tempérament mesuré et de la manière très juste et très efficace dont nous sommes rentrés avec lui sur le volet de la connaissance du monde de la santé libérale. Mon cher Damien, c'était un des sujets que nous n'avions pas faits de la même manière entre Montaigu et Rocheservière. Je te remercie vraiment beaucoup, Francis, d'avoir à la fois tenu bon sur le succès. Le succès ce n'est pas une bonne idée, c'est une bonne idée et 80% de mise en œuvre. On sait que la bonne idée était là et que la mise en œuvre prend du temps, avec un public qui a des attentes pas toujours faciles à honorer. Vraiment merci. Je voudrais te remercier aussi sur l'attention que tu as toujours eue pour une commune un peu plus loin que les autres, par rapport à des barycentres si jamais ça a du sens, d'avoir rappelé en permanence l'attachement à la commune et de l'avoir mis en œuvre, y compris dans ta commune, comme on a pu l'inaugurer récemment. Notre territoire est peuplé, grand mais il n'empêche que c'est toujours la proximité qui fera la réalité de la qualité des liens entre les uns et les autres. Francis, merci beaucoup, tu vas nous manquer, mais tu pourras revenir quand tu voudras.

Bernard [Dabreteau] aussi nous quitte. On ne sait jamais avec Bernard s'il faut commencer par dire une ânerie ou un truc sérieux. Je voudrais te remercier de plein de choses de nature différente. Je ne sais pas si on te remerciera pour ta manière de râler tout en étant constructif ou ta manière d'être constructif tout en râlant. Vous pourrez discuter après au pot pour savoir quelle est la bonne ligne. Mais des raisons de râler il y en a eu, elles ont, toujours, été chez toi la volonté d'avancer mais aussi d'être courageux. Je ne raconterai pas la manière dont avec enthousiasme tu as accepté pour ce mandat d'apporter ton expertise sur la jeunesse et les sports. Je ne raconterai pas, mais ça tout le monde le sait, que le premier acte que nous avons pris au cours de ce mandat a été d'annuler notre projet de piscine, ce qui t'as fait râler deux fois. Mais je te remercie d'avoir mené ces travaux de façon extrêmement efficace y compris pour le pôle Ernest Pivin et de nous laisser un dossier piscine pour lequel, il n'y a plus qu'à financer. Ce n'est pas rien, mais les travaux sont très avancés et extrêmement importants. Je voudrais te remercier aussi beaucoup parce que lorsque l'on fait des bouleversements comme nous les avons faits, en essayant de le faire courageusement les uns et les autres, c'était évidemment pour moi plus facile en termes de courage de dire qu'il n'y avait plus d'hôtel intercommunal à Rocheservière que pour toi. Tu as emmené ton équipe de façon très positive malgré ces changements importants. Nous avons, les uns et les autres, veillé à ce que la commune de Rocheservière en ressorte grandie. Je t'assure que nous continuerons avec l'équipe qui te suit, d'abord parce que la commune de Rocheservière le mérite pour mille raisons, d'être extrêmement attentif à l'équilibre du territoire qui tiendra compte de cette histoire. Merci beaucoup Bernard.

Je vais finir par un remerciement particulier à Daniel Rousseau qui pour le coup est un remerciement d'un compagnonnage plus long. Nous avons eu l'occasion de connaître toutes ses qualités. Toutes y compris celles qu'on ne peut raconter comme ça un soir. Daniel, avant d'être et d'avoir été un accompagnateur et un conseiller extrêmement brillant sur nos équilibres financiers, est un homme d'une loyauté et d'une fidélité à l'histoire, aux hommes et aux femmes qui l'ont fait, on pense à Danièle Liaigre, à André Pichaud, qui apporte un soutien dans la continuité de ceux qui ont fait notre territoire. Nous héritons à un moment d'une histoire et il faut la prolonger, c'est bien et c'est bon de pouvoir la raconter. Maintenant nous raconterons dans la fidélité ce que nous devons à Daniel Rousseau. Tu pourras venir aussi souvent que tu veux et nous ferons pareil pour venir te dire notre affection et notre reconnaissance. Je veux dire aussi, parce que ça compte, Daniel est évidemment d'une honnêteté parfaite au point que dans tous nos travaux, et je veux vraiment souligner cela comme un succès personnel de Daniel, bien sûr avec nos équipes, la confiance dans les propositions faites, a été totale. Pour autant, en termes de mutualisation, un adjoint aux finances de Montaigu-Vendée également vice-président aux finances de l'agglomération, sont des éléments qui auraient pu être des éléments de soupçons. La qualité et la transparence de ton travail font que cela a renforcé la qualité de ce que nous proposons, la bonne santé financière de la Communauté d'agglomération et aussi je crois le ciment de confiance dans lequel nous nous trouvons. Tu vas nous manquer beaucoup mais tu ne manqueras pas qu'aux élus. Tu manqueras aussi aux équipes autour de Yoann [Gauvrit, DGA Pôle Ressources], de Catherine [Chalm, directrice des affaires financières]. Il y a un côté chez Daniel qui est un côté papa poule de ses équipes, défenseurs et attentif. Là encore ça nous fait à tous les quatre, tous les cinq avec Franck, et puis vous tous aussi un gros changement.

Franchement on vous remercie très fort. Je pense qu'on peut vous applaudir. » (Applaudissement.)

Arrivée de Béatrice DOUILLARD en séance.

Bernard DABRETEAU « J'ai remarqué que je n'ai pas été invité à venir quand je voudrais. Vous l'avez dit à mes deux collègues. Je trouve que c'est particulièrement désagréable. » (Rire)

Antoine CHEREAU (Rire) « Je savais de toute façon que ce ne serait pas parfait. Il fallait qu'il illustre mon propos.

Nous avons un conseil copieux. J'insiste sur quelques points.

D'abord, nous allons présenter la stratégie commerce, un moment important, qu'Éric nous présentera tout à l'heure. C'est le renouvellement de notre stratégie. On peut se féliciter des résultats du premier volet avec quelques chiffres vraiment importants en matière de soutien au commerce de proximité. 71 projets de création et de reprise ont été soutenus au cours de ce mandat, vous le savez, avec les 800 000 € engagés entre 2017 et 2025. Le taux de vacance commerciale moyen du territoire est de 5%, là où les collectivités de notre taille sont plutôt à 10%. A nouveau je vous en remercie. 63% de nos commerces sont implantés dans les bourgs et dans le centre-ville alors qu'à l'échelle vendéenne le taux est de 42%. Nous avons pratiquement les deux tiers de nos commerces dans les centralités et pas dans les zones commerciales. En Vendée, c'est l'exact contraire. Je laisserais Éric en reparler, sur la nouvelle manière d'envisager le soutien à nos commerces dans un cadre où les consommateurs eux-mêmes ont changé.

Ensuite nous entendrons Cécile [Barreau] nous présenter le diagnostic local de sécurité. C'est une étape importante, illustrée la semaine dernière avec l'installation de notre CISP, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, avec des acteurs du territoire de Terres de Montaigu mais aussi du Département. Nous y reviendrons tout à l'heure avec une richesse d'échanges, de partage et surtout une volonté d'avancer avec tous les acteurs en particulier ceux de l'éducation dans des logiques de prévention pour accompagner ceux qui aujourd'hui, vous le voyez dans toutes les enquêtes proposées à l'occasion des élections, arrivent comme une des deux grandes priorités demandées par les Français avec la santé.

Nous aurons un point important en matière environnementale avec plusieurs sujets. D'abord le bilan à mi-parcours sur lequel nous étions engagé avec Florent sur le PCAET. Je me réjouis du fait que notre plan d'actions est déjà lancé à plus de 95%. Vous verrez les chiffres sont très intéressants en matière de baisse de consommation malgré l'augmentation du nombre de logements, au total on finit par moins consommer. Surtout des résultats en matière de production de gaz à effet de serre qui sont au-delà des objectifs que nous nous étions fixés. Je ne parle pas non plus de notre production en énergies renouvelables plus rapide et plus complète que ce que nous avions envisagé dans notre plan.

Enfin nous aurons en matière d'accompagnement individuel de nos habitats à discuter ensemble du lancement du cadastre solaire.

J'ai essayé d'être le plus rapide possible. Je vous remercie encore à nouveau tous.

Je passe la parole à Madame Larcher qui souhaite dire quelque chose. »

Elodie LARCHER « Merci. Bonsoir à toutes et à tous. La fin du mandat est l'occasion d'un bilan, voire de remerciement comme vous venez de le faire. Ce soir, nous, nous voudrions vous exprimer nos regrets. Nos regrets de n'avoir pas pu travailler pendant ce mandat dans un esprit constructif pour notre territoire. L'exemple le plus marquant étant votre refus à ouvrir les onze commissions à l'ensemble des conseillers municipaux, demande, que nous avons portée à plusieurs reprises et qui aurait eu pour effet d'associer

l'ensemble des conseillers municipaux des communes qui se sentent souvent dépossédés et éloignés des sujets les concernant. On perçoit aujourd'hui que cet éloignement des instances rend parfois difficile, dans certaines communes, la constitution des listes aux prochaines élections municipales. Finalement nous, conseillers minoritaires avons participé à plus de commissions que certains élus et adjoints rémunérés. Vous l'avez dit nous avons changé de strate. Notre collectivité a évolué. Le fonctionnement des commissions n'est pas à la hauteur de notre collectivité pour un territoire de plus de 50 000 habitants. Manque d'informations, de transmission des informations et absence de débat, voici ce qui les caractérisent, puisque nous ne recevons pas de documents préparatoires hormis l'ordre du jour. Exemple encore ce soir avec ce document, bilan à mi-parcours du PCAET, que nous découvrons sur la table. Votre fonctionnement nous a également empêché de siéger au CIAS et de prendre part aux décisions importantes liées aux EHPAD et aux enjeux de l'accompagnement de l'avancée en âge. Surtout nos regrets que les enjeux environnementaux ne soient pris en considération que par obligation réglementaire et de manière trop lente. Notre territoire dynamique et en bonne santé financière aurait pu être le lieu d'expérimentation, d'innovation à la hauteur des enjeux de transformation nécessaire à l'avenir. Vous maintenez et reproduisez un modèle de développement dépassé comme en témoignent plusieurs dossiers au vote ce soir, l'aménagement des zones économiques, le développement des logements, l'insuffisance de moyens pour le transport et la mobilité alors que vous avez mis en avant l'intérêt de cette prise de compétence transport. Sur ce sujet également, votre ambition s'est limitée aux transports scolaires malgré l'attente forte des habitants. Finalement votre ambition affichée est celle du rayonnement de Montaigu. Vous venez de parler des habitants qui gagnent. Mais est-ce vraiment les habitants qui gagnent à ce rayonnement ? Est-ce bien l'intérêt des habitants que vous poursuivez à travers cet objectif. Nous ne parlons peut-être pas aux mêmes habitants car beaucoup ne se sentent ni entendus, ni considérés, et souvent dans l'incompréhension du fonctionnement des services. Ce soir, ce sont donc les services que nous tenons également à remercier. Merci aux agents qui, depuis les projets de commune nouvelle, puis d'agglomération, ont dû s'adapter sans cesse à de nouvelles organisations. Merci à celles et ceux qui font vivre les services du quotidien au service des habitants, transport scolaire, EHPAD, ramassage des déchets, jeunesse etc. Merci. »

Antoine CHEREAU « *Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ?*

D'abord vous dites des choses fausses sur l'organisation des commissions. Elles sont fausses parce qu'il s'agit ici d'une strate intercommunale. Je suis désolé mais dans une strate intercommunale, le rôle du président est de veiller à ce que dans les décisions prises, proposées, ce sont les intérêts des communes-membres qui soient retenus. Jusqu'à preuve du contraire ce sont les majorités qui ont gagnées les élections et pas celles qui ont perdues, qui sont représentatifs des décisions que nous avons à prendre. C'est peut-être désagréable mais en tout cas c'est une réalité. Nous avons au contraire, c'est pour cela que je dis que c'est faux, ouvert les commissions aux conseillers municipaux qui avaient des délégations ou des adjoints dans chacune de nos communes de sorte qu'il n'y ait pas un seul sujet coordonné avec une compétence communale qui ne soit pas examiné avec les élus municipaux. Ce n'était pas une obligation. Nous l'avons ainsi fait. Je me permets de dire que, la représentante que vous êtes aujourd'hui, nous reprochez le manque de capacité à discuter avec les uns et les autres, quand vous représentez une liste où il y a eu autant de démissions pendant le mandat, je trouve que c'est quand même franchement un peu osé.

Sur le fond, je suis en désaccord majeur avec ce que vous avez dit sur l'innovation. J'ai d'ailleurs cité un certain nombre de sujets. On peut l'évoquer sur la santé. On peut l'évoquer sur esTer. On peut évidemment, en matière d'utilisation de l'espace, noté que, par deux fois, à la fois à la gare et à l'hôpital, on prend des choses très innovantes en matière de parking silo pour pouvoir réserver justement le développement sur des surfaces qui ne sont aujourd'hui pas agricoles. On pourrait multiplier ce genre de sujets dans de très nombreux domaines. Nous avons été les premiers à signer un Contrat Local de Santé avec l'ARS. Nous avons été dans les premiers à signer ce qu'on appelle une CTG, le Plan Familles et Santé avec la CAF et l'Agence Régionale de Santé. Nous avons été avec le plan gérontologique, vous l'évoquiez, complètement innovant. Cela reste une innovation énorme. Nous sommes avec Vendée habitat, d'une innovation extraordinaire sur le futur bâtiment Totem en matière d'accueil des alternants sur notre territoire. La réalité c'est que vous n'acceptez pas qu'on soit toujours dans une logique de création et de développement et de dynamisme. Je rencontre, alors sans doute on ne rencontre pas les mêmes, ce sera l'occasion de le voir au moment des élections municipales, des habitants plutôt contents d'avoir du travail, du développement et qui acceptent volontiers les efforts que nous faisons pour que ce développement soit au service d'une protection environnementale et pas le contraire. Je vois bien l'exercice qui consiste à dire à la fin merci aux équipes de fonctionnaires et abat les élus. Je peux vous dire qu'au quotidien évidemment chacun dans son métier et dans la capacité d'innovation que nous avons, il y a une part très élevée de la compétence de nos directeurs généraux des services, directeurs généraux adjoints et l'ensemble des équipes. Je pense qu'ils prendront eux-mêmes votre pseudo distinction, plutôt pas comme un compliment que vous leur faites. C'est ainsi. J'aurais été plus heureux qu'il y ait une petite part quand même, un peu plus de satisfaction, comme j'ai pu le faire tout à l'heure, sans avoir envie de vous rentrer autant dans les plumes.

Vous voulez réagir encore ? »

Elodie LARCHER « *Oui, je veux juste réagir sur la déformation de mes propos. Je n'ai jamais dit abat les élus. Je vous laisse cette phrase. »*

Antoine CHEREAU « Non d'accord. Vous avez dit c'est le moment des remerciements et de dire ce qui ne va pas. Ce qui ne va pas ce sont les élus. Vous avez fait la liste. Ce qui va bien ce sont les équipes. Je suis désolé, je vous ai entendu. »

Elodie LARCHER « J'ai exprimé des regrets. »

HABITAT

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20260209_01 – Avenant n°1 à la convention de Pacte territorial France Rénov' (PIG) DEL20260209_02 – Convention de mise à disposition de l'outil « cadastre solaire » par le SyDEV

Monsieur Damien Grasset rappelle que 280 projets photovoltaïques ont été autorisés en 2025 soit la consommation annuelle de 3 180 habitants. 362 rendez vous de conseil à la rénovation énergétiques ont été réalisés en 2025 et 236 267 € d'aides ont été versés.

Il informe que le SyDEV souhaite mettre à disposition des collectivités vendéennes un outil de cadastre solaire. Cette action prévue au plan climat « Terres d'enAIRgie », est un outil développé par Géo Vendée qui permet de calculer le gisement solaire d'un bâtiment en fonction de l'orientation et de l'inclinaison du toit et de comparer ce gisement avec les consommations dans le bâtiment pour connaître l'autoconsommation photovoltaïque prévisionnelle d'un site. C'est un service gratuit et neutre pour les habitants qui ont un accompagnement guidé jusqu'à l'autorisation d'urbanisme. Une pré-étude de faisabilité sera réalisée avec des informations sur la rentabilité du projet, la part d'autoconsommation possible et le délai de retour l'investissement.

Le conseil en énergie solaire reposera sur différents niveaux. Les mairies sont le premier niveau d'information via esTer afin de faire connaître le service. Ensuite les conseillers de Mon Espace Habitat sensibiliseront et délivreront le 1^{er} niveau d'information avec les informations générales, les démarches administratives, le visuel de la toiture et proposeront un rendez-vous avec le prestataire Hatéis Habitat. Ce dernier fournira un conseil approfondi et personnalisé, seul ou en complément d'un rendez-vous sur la rénovation énergétique, qui permettra la remise d'un rapport détaillé.

Afin d'activer ce service, il est nécessaire d'approuver l'avenant n°1 la convention du Pacte Territorial France Rénov' 2025-2027 permettant au SyDEV de fournir gratuitement l'outil à l'intercommunalité et acter le versement d'une subvention annuelle « bonus solaire » de 5 000 € par an à compter du 1^{er} janvier 2026 pour soutenir l'ingénierie de conseil.

Le Pacte Territorial France Rénov' entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025, s'est matérialisé par une convention signée le 18 juin 2025 entre l'Anah, le Département de la Vendée (délégué Anah), le SyDEV et Terres de Montaigu. Il met en œuvre les moyens en ingénierie pour assurer le service public de rénovation de l'habitat dans le cadre d'un Espace Conseil France Rénov' (ECFR), Mon Espace Habitat. Cette convention porte les ambitions de la Communauté d'agglomération sur les actions mises en œuvre pour l'animation de Mon Espace Habitat et détaille les subventions attribuées par les partenaires-financeurs (Anah, SyDEV, Département) au regard des objectifs fixés et des moyens humains et financiers envisagés.

L'avenant introduira également une révision des règles financières afin d'aider les intercommunalités, en raison de difficultés récentes (suspension partielle de MaPrimeRénov' entre juin et septembre 2025, nouvelle suspension au 1^{er} janvier 2026 faute de Loi de Finances). L'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025 entraîne une modification de l'engagement financier initial du Pacte Territorial. Ainsi le montant de la subvention versée par le SyDEV passe de 128 000 € à 205 500 €.

(DEL20260209_02) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 du Pacte Territorial tel que présenté ; autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de Pacte territorial France Rénov'(PIG) Mon Espace Habitat – Terres de Montaigu et tout document relatif à ce dossier

(DEL20260209_02) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition de l'outil cadastre solaire auprès des collectivités adhérentes au SyDEV telle que présentée ; autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de l'outil cadastre solaire et tout document relatif à ce dossier.

Arrivée d'Anthony BONNET et Pascale BOISSELIER en séance.

URBANISME

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20260209_03 – Approbation de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière

Monsieur Damien Grasset rappelle à l'assemblée que la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, prescrite par arrêté en date du 18 juillet 2025, a pour objet :

- Quartier des « Bois de Ville » :
 - o Modification de zonage d'une zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat « pavillonnaire » (1AUC) en zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat « collectif et pavillonnaire dense » (1AUB) ;
 - o Modification de zonage de zones urbaines à vocation d'habitat « pavillonnaire » (UC) en zones urbaines à vocation d'habitat « collectif et pavillonnaire dense » (UB) ;
 - o Modification de zonage d'une zone urbaine à vocation d'habitat « collectif et pavillonnaire dense » (UB) en zone urbaine à vocation d'habitat « pavillonnaire » (UC) ;
 - o Mise en cohérence de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle n°A2 « Rue des Quatre Chemins (Butagaz) », renommée « Bois de Ville » ;
- Site économique – Rue des Bois de Ville (anciennement entreprise CODILAB) :
 - o Instauration d'un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme ;
- Zone d'activités économiques de La Vigne Rouge :
 - o Modification de zonage d'une zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics (UL) en zone urbaine à vocation économique d'équilibre (JEE) ;
- Modification du règlement écrit :
 - o Dispositions générales – 8. Les périmètres de servitude de projet au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme.

Il précise que le dossier de modification a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays de la Loire qui ne l'a pas soumis à évaluation environnementale ; que les 8 avis des personnes publiques reçus ne remettent pas en cause le projet de modification :

- Commune de Rocheservière reçu le 17 octobre 2025 : absence d'observation ;
- Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen reçu le 03 novembre 2025 : absence d'observation ;
- Communauté de Communes Vie et Boulogne reçu le 07 novembre 2025 : absence d'observation ;
 - o Conseil Départemental de la Vendée reçu le 13 novembre 2025 : avis favorable sous réserve pour le quartier des « Bois de Ville » que les accès au site depuis la rue des Quatre Chemins bénéficient de conditions de visibilité suffisantes ; et pour la zone d'activités économiques de La Vigne Rouge que les aménagements routiers prévus au niveau de la RD n°2763 fassent l'objet d'un avis préalable du service gestionnaire ;
- Syndicat mixte du Pays Yon et Vie reçu le 14 novembre 2025 : absence d'observation ;
- Syndicat mixte du Pays du Vignoble Nantais reçu le 20 novembre 2025 : absence d'observation ;
- Chambre d'Agriculture de la Vendée reçu le 24 novembre 2025 : absence d'observation ;
- Vendée Eau reçu le 28 novembre 2025 : absence d'observation.

Par la suite, la population a pu émettre ses observations pendant l'enquête publique du 18 novembre au 03 décembre 2025 inclus. Une contribution a été enregistrée.

Dans la huitaine après l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur a rencontré le responsable du projet et a rendu son procès-verbal de synthèse en date du 10 décembre 2025. Dans un délai de 15 jours, Terres de Montaigu a adressé un mémoire en réponse aux observations du commissaire enquêteur en date du 24 décembre 2025. Enfin, le commissaire enquêteur a rendu, sous 30 jours après l'expiration du délai d'enquête, son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées en date du 29 décembre 2025, dans lequel il a émis un avis favorable sans réserve au projet de modification n°6 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière. Ainsi, le rapport de présentation, les règlements écrit et graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi sont modifiés, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le projet d'aménagement et de développement durables du PLUi.

Débat

Hubert PIVETEAU « Oui ça ne concerne pas directement cette modification. »

Antoine CHEREAU « Le principe est de répondre aux questions sur cette modification. »

Hubert PIVETEAU « Comme on parle d'habitat et d'urbanisme, je voudrais revenir sur la loi SRU, la demande d'exemption. Qu'est-ce qu'il en est ? On n'a pas eu de retour depuis un certain temps. Ma question est là. »

Antoine CHEREAU « Alors ça n'a rien à voir. »

Hubert PIVETEAU « Non, mais comme on parle d'urbanisme, c'est le moment de la poser. »

Antoine CHEREAU « Rien à voir. »

Hubert PIVETEAU « Comme le retour ne vient pas. »

Antoine CHEREAU « L'information que nous avons est qu'il n'y a aucune commune en Vendée exemptée. »

Hubert PIVETEAU « Ca veut dire qu'on va être soumis à quel montant de pénalité ? »

Antoine CHEREAU « On n'en sait rien encore. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la modification n°6 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ; précise que la modification n°6 du PLUi sera transmise aux communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, au Préfet, aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées autres que l'Etat, aux personnes publiques consultées ; autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20260209_04 – Prestations d'entretien des espaces naturels et végétalisés de la Communauté d'agglomération et de la commune de Montaigu-Vendée

Mesdames Isabelle BLAINEAU, Stéphanie BRETON, Cécilia GRENET et Isabelle RIVIERE sortent de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur Florent Limouzin rappelle à l'assemblée que les contrats de prestations d'entretien des espaces verts de la Communauté d'agglomération et de la commune de Montaigu-Vendée arrivent à échéance le 04 mai 2026.

Au regard de la mutualisation des besoins, en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats, Terres de Montaigu et la commune de Montaigu-Vendée ont constitué en 2025, un groupement de commandes pour le renouvellement de ces prestations.

Le marché couvrira l'entretien de 45 ha pour la commune de Montaigu-Vendée et de 95 ha pour Terres de Montaigu sur la période de mai 2026 à décembre 2029. Il prévoit l'intégration de nouveaux secteurs récemment aménagés, ainsi que des changements dans les secteurs entretenus en régie par la Ville, dans le cadre d'une nouvelle organisation du service Espaces Verts. Il a également permis d'uniformiser les Plans de Gestion Différenciée entre les deux.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en novembre 2025 pour des prestations réparties en 10 lots dont 3 réservés clauses sociales.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 09 février 2026 pour étudier l'analyse des offres réalisée par les services et attribuer les marchés aux entreprises considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard du règlement de consultation. Le montant total du marché 2026-2029 s'élève à 505 216 € (758 000 € sur le marché sortant) soit un montant de 1 684 053 € TTC pour 3 ans et 8 mois. Ainsi, il est proposé l'attribution suivante :

Lot	Entreprise retenue	Montant	
		HT annuel	TTC annuel
01 « Secteurs zones d'activités économiques et sites touristiques »	BROSSEAU PAYSAGISTE (Montaigu-Vendée - 85)	68 685,20 €	82 422,24 €
02 « Secteurs Montaigu-Vendée Nord »	BROSSEAU PAYSAGISTE (Montaigu-Vendée - 85)	64 707,08 €	77 648,50 €
03 « Secteurs Montaigu-Vendée Centre »	BROSSEAU PAYSAGISTE (Montaigu-Vendée - 85)	77 626,29 €	93 151,55 €
04 « Secteurs Montaigu-Vendée Ouest »	BROSSEAU PAYSAGISTE (Montaigu-Vendée - 85)	56 392,60 €	67 671,12 €

05 « Secteurs Montaigu-Vendée Sud »	JARDINS DE VENDEE (Montaigu-Vendée - 85)	63 142,93 €	75 771,52 €
06 réservé « Secteurs Montaigu-Vendée Mirville »	ADAPEI ARIA DE VENDEE – ESATCO Site de Montaigu (Montaigu-Vendée - 85)	/	23 763,47 €
07 réservé « Secteurs zones d'activités économiques Treize-Septiers »	BATI INSERT CCAS de Treize-Septiers (Treize-Septiers - 85)	/	5 390,00 €
08 réservé « Secteurs Montaigu-Vendée Sentiers pédestres »	REEL ACI (Montaigu-Vendée - 85)	/	25 840,00 €
09 « Secteurs Montaigu-Vendée Cimetières »	ARBORA PAYSAGES (Sèvremoine - 49)	34 168,80 €	41 002,56 €
10 « Prestations ponctuelles (à bons de commande) »	BROSSEAU PAYSAGISTE (Montaigu-Vendée - 85)	5 603,28 €	6 723,94 €

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution des marchés de services aux entreprises susvisées, dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » par la Commission d'Appel d'Offres ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les marchés ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Mesdames Isabelle BLAINEAU, Stéphanie BRETON, Cécilia GRENET et Isabelle RIVIERE reviennent en séance.

DEL20260209_05 – Fonds de concours environnement – Demandes de subvention des communes de Montréverd, Montaigu-Vendée, L'Herbergement et Treize-Septiers

Monsieur Florent Limouzin rappelle que le Plan Climat « Terres d'énAIRgie » comporte un certain nombre d'actions dont la dimension est plutôt communale avec une ambition partagée de se fixer collectivement des objectifs pour s'assurer de sa mise en œuvre opérationnelle sur le territoire.

Pour maintenir et accentuer la dynamique des projets et compléter les dispositifs de financement d'autres partenaires, le Conseil d'agglomération a adopté le 30 septembre 2024 la création d'un fonds de concours environnement d'un montant de 514 000 € sur 4 ans (10 € / habitant - population INSEE 2024) à disposition des communes pour aider au financement d'actions relevant du Plan Climat « Terres d'énAIRgie ».

La commune de Montréverd a déposé un dossier de demande de fonds de concours environnement d'un montant de 33 167,50 € pour l'aménagement des pourtours du restaurant scolaire de Saint-Sulpice-le-Verdon (projet estimé à 97 026,20 € HT) qui s'inscrit au sein de l'action 28 du Plan Climat Terres d'énAIRgie « Végétaliser pour favoriser le stockage du carbone dans les espaces publics ».

La commune de Montaigu-Vendée a déposé 3 dossiers de demande de fonds de concours environnement, pour un montant global de 71 984 € décomposé ainsi :

- 5 120 € pour l'acquisition d'un vélobus (20 400 € HT) et d'un vélo cargo (5 200 € HT) qui s'inscrivent au sein de l'action 19 du Plan Climat Terres d'énAIRgie « Devenir un territoire cyclable » ;
- 12 621,50 € pour l'amélioration des pratiques et du matériel pour les espaces verts (25 243 €) qui s'inscrit dans l'axe 4 « Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources » du Plan Climat Terres d'énAIRgie ;
- 54 242,50 € pour l'amélioration de la performance énergétique par le relamping de la salle de sport Boufféré (43 998 € HT) et du stade de foot de La Guyonnière (64 487 € HT) qui s'inscrivent dans l'action 14 « Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités » du Plan Climat Terres d'énAIRgie ;

La commune de L'Herbergement a déposé un dossier de demande de fonds de concours environnement d'un montant de 1 334 € pour l'acquisition de vélos électriques de service pour ses agents (2 668 € HT) qui s'inscrit au sein des actions 21 « Accompagner les changements de pratiques de déplacement des entreprises et des administrations » et 24 « Développer les mobilités décarbonées » du Plan Climat Terres d'énAIRgie.

La commune de Treize-Septiers a déposé un dossier de demande de subvention de fonds de concours environnement d'un montant de 33 970 € pour la végétalisation de la cour d'école du Val d'Asson (108 459 € HT) qui s'inscrit au sein de l'action 28 du Plan Climat Terres d'énAIRgie « Végétaliser pour favoriser le stockage du carbone dans les espaces publics ».

Conformément au règlement du fonds de concours Environnement, le Conseil d'agglomération est invité à se prononcer sur l'attribution du fonds de concours présenté.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, attribue un fonds de concours de 33 167,50 € à la commune de Montréverd pour l'aménagement des pourtours du restaurant scolaire de Saint-Sulpice-le-Verdon ; attribue un fonds de concours de 5 120 € à la commune de Montaigu-Vendée pour les projets de mobilité ; attribue un fonds de

concours de 12 621,50 € à la commune de Montaigu-Vendée pour l'amélioration des pratiques et du matériel pour les espaces verts ; attribue un fonds de concours de 54 242, 50 € à la commune de Montaigu-Vendée pour l'amélioration des performances énergétiques par le relamping ; attribue un fonds de concours de 1 334 € à la commune de L'Herbergement pour l'acquisition de vélos électriques ; attribue un fonds de concours de 33 970 € à la commune de Treize-Septiers pour le projet de végétalisation de la cour d'école du Val d'Asson ; autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de s'y rapportant.

DEL20260209_06 – Centrale solaire photovoltaïque sur toiture – Bâtiment salle de sports intercommunale – Rocheservière – Convention d'autorisation d'occupation

Monsieur Florent Limouzin rappelle que Terres de Montaigu souhaite contribuer à l'émergence des projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire. Afin d'atteindre ses objectifs, Terres de Montaigu, s'est associée avec la société d'économie mixte Vendée Energie, pour créer la société par actions simplifiée Terres de Montaigu Energie, chargée de développer, réaliser et exploiter des unités de production d'énergie renouvelable sur le territoire de Terres de Montaigu.

Dans le cadre de la construction de la salle de sports intercommunale à Rocheservière, l'installation sur la toiture de panneaux photovoltaïques de production d'électricité est envisagée avec la société Terres de Montaigu Energie.

Pour permettre la réalisation de cet équipement, Terres de Montaigu doit mettre à disposition de la société Terres de Montaigu Energie, les équipements devant être installés sur la toiture de la salle de sports située à Rocheservière, et cadastrée section AC numéros 349p et 352p.

Monsieur le Vice-président précise que Terres de Montaigu Energie pourra utiliser la toiture de la salle de sports pour le développement, la conception, la réalisation et l'exploitation en y installant une centrale solaire photovoltaïque sur toiture, afin de produire et commercialiser de l'électricité d'environ 107 MWh par an soit l'équivalent de la consommation d'énergie de 20 foyers.

Cette convention serait conclue pour une durée de 25 ans à compter de la mise en service de la centrale solaire photovoltaïque moyennant le versement d'une redevance annuelle par Terres de Montaigu Energie en contrepartie de l'occupation de la toiture de la salle de sports fixée à 90 € majorée de la TVA au taux en vigueur.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention d'autorisation d'occupation temporaire de la toiture de la salle de sports située sur la commune de Rocheservière en vue de la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture ; autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Centrale solaire photovoltaïque sur ombrière – Boulodrome – Rocheservière – DEL20260209_07 — Convention de transfert de gestion DEL20260209_08 – Convention d'autorisation d'occupation temporaire DEL20260209_09 – Groupement de commande

Monsieur Florent Limouzin rappelle que Terres de Montaigu souhaite contribuer à l'émergence des projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire.

Dans ce contexte, la construction d'une ombrière photovoltaïque pour la production d'électricité sur le boulodrome à Rocheservière est envisagée avec la société Terres de Montaigu Energie. La surface totale occupée sera d'environ 832 m² et la centrale solaire permettra la production d'environ 203 MWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de 38 foyers.

Pour permettre le déploiement de ce projet, la commune de Rocheservière doit transférer la gestion de la dépendance domaniale publique à Terres de Montaigu, situé Rue du Grand Chêne et cadastré section AC numéro 560p. Il est précisé que la mise à disposition et le transfert de gestion porte uniquement sur la surface utilisée pour l'implantation des ombrières photovoltaïques et leurs équipements (832 m²). La convention de mise à disposition est conclue pour une durée indéterminée et donnera lieu au versement d'une indemnité annuelle de 166 € HT majorée de la TVA au taux en vigueur au profit de la commune de Rocheservière.

La gestion de la dépendance domaniale transférée à la Communauté d'agglomération, cette dernière doit mettre à disposition de Terres de Montaigu Energie, lesdites installations permettant l'utilisation du boulodrome, pour le développement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur un auvent à construire par Terres de Montaigu, afin de produire et de commercialiser de l'électricité. La convention serait conclue pour une durée de 25 ans à compter de la mise en service de la centrale solaire photovoltaïque moyennant le versement d'une redevance annuelle par Terres de Montaigu Energie en contrepartie de l'occupation du boulodrome fixée à 166 € majorée de la TVA au taux en vigueur.

Enfin, la Communauté d'agglomération et Terres de Montaigu Energie souhaitent constituer en groupement de commandes afin de coordonner les procédures de passation, la signature et la notification des marchés pour la réalisation de cette centrale solaire photovoltaïque et de cette ombrière, sur Rocheservière. A cet effet, une convention constitutive de groupement de commandes définissant le mode de fonctionnement du groupement sera établie et signée par tous les membres dont le coordonnateur du groupement sera Terres de Montaigu Energie qui procédera à l'ensemble des opérations d'élaboration des documents de marchés, à la sélection d'un ou de plusieurs contractants ainsi qu'à la signature et à la notification du marché. En revanche, chaque membre demeure responsable de l'exécution des marchés conclus pour ses besoins propres.

(DEL20260209_07) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention de transfert de gestion du boulodrome situé sur la commune de Rocheservière en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrière ; autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(DEL20260209_08) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du boulodrome situé sur la commune de Rocheservière en vue de la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrière ; autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(DEL20260209_09) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, adhère au groupement de commande pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque et d'une ombrière, sur la commune de Rocheservière ; approuve les termes de la convention constitutive de groupement de commande pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque et d'une ombrière, sur la commune de Rocheservière ; approuve le rôle de coordonnateur du groupement de la SAS TERRES DE MONTAIGU ENERGIE dans le cadre de cette procédure ; autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution ; autorise Monsieur le Président à signer les éventuels avenants à cette convention constitutive.

Information – Bilan mi-parcours du Plan Climat « Terres d'énAIRgie »

Monsieur Florent Limouzin rappelle que le Plan Climat « Terres d'énAIRgie » approuvé en juillet 2022 et pour 6 ans, structure l'engagement du territoire de Terres de Montaigu en faveur de la transition environnementale et énergétique, autour de 4 axes stratégiques, 1 orientation transversale et 39 actions concrètes.

Florent LIMOUZIN « Je me permets, moi aussi, de remercier grandement les services de Lyda [Gaboriau, DGA Pôle Aménagement et Environnement], Mathieu [Chevoleau, Directeur Environnement et Mobilité] et Laura [Gobert, chargée de mission Plan Climat] et tous ceux qui ont travaillé à la confection mais aussi à l'animation de ce plan climat pendant ces trois dernières années. Rappeler aussi à nos agents, qu'ils ont eu la chance d'avoir des élus engagés à leur côté pour travailler ces sujets. »

Monsieur Florent Limouzin présente l'état des lieux du territoire :

- Entre 2022 et 2024, baisse de la consommation d'énergie du territoire de -1,3% alors que la population augmente de +1,5% soit 350 nouveaux logements en moyenne par an. Le ratio de consommation par habitant reste stable à 6 MWh/an.
- La production d'énergie renouvelable augmente de +11,7% entre 2022 et 2024, soit l'équivalent de 16% de couverture des besoins du territoire. L'objectif 2025 de 189 GWh est dépassé et atteint 214 GWh.
- L'émission de gaz à effet de serre baisse de -3,5% sur le territoire atteignant 328 kteqCo2 pour un objectif 2025 à 325.

Monsieur Florent Limouzin présente ensuite l'état d'avancement du plan d'actions. 95% des actions sont initiées dont 13% en conception, 49% en déploiement et 33% sont opérationnelles.

Sur l'axe 1, un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale, 64% des 11 actions sont en cours de mise en œuvre ou opérationnelles. Quelques chiffres :

- 325 630 objets ont obtenu une seconde vie à la Valorétrie entre 2023 et 2024 ;
- 1 815 composteurs individuels distribués entre 2022 et 2025 ;
- 13 composteurs de quartier distribués entre 2022 et 2025 ;
- 28 entreprises accompagnées dans la gestion des déchets ;
- 31 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement de Mon Espace Entreprises en 2025 ;
- En construction bas carbone, 57 bénéficiaires et environ 112 000 € d'aide locale « matériaux biosourcés » versée entre 2023 et 2025.

Sur l'axe 2, un territoire qui allie sobriété énergétique et développement adapté des énergies renouvelables, 100% des 6 actions sont en cours de mise en œuvre ou opérationnelles. Quelques chiffres :

- 13 centrales solaires sur le patrimoine public (toiture ou parking) soit un équivalent consommation de 600 habitants ;
- 1 réseau de chaleur et 3 en étude ;
- 1 034 projets photovoltaïques menés par des particuliers, entreprises et agriculteurs entre 2023 et 2025 pour plus de 31 GWh/an de production d'énergie et l'équivalent consommation de 13 800 habitants ;
- Dans l'action 12, accompagner la rénovation énergétique de l'habitat, 265 rénovations de passoires énergétiques ont eu lieu entre 2022 et 2024, 799 logements ont été rénovés pour 1,2 millions d'€ d'aides versées par Terres de Montaigu.

Sur l'axe 3, un territoire qui développe une mobilité durable, 86% des 7 actions sont en cours de mise en œuvre ou opérationnelles. Quelques chiffres :

- 110 jeunes bénéficient du service Extra ! du transport scolaire sur l'année 2025-2026 ;
- 53 entreprises engagées avec Karos ;
- 35,3 kms de voies cyclables intercommunales en 2025, + 12kms depuis l'approbation du Schéma Vélo en 2022 ;
- 1 595 places de stationnement, + 475 depuis l'approbation du Schéma Vélo en 2022.

Sur l'axe 4, un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources, 86% des 7 actions sont en cours de mise en œuvre ou opérationnelles. Quelques chiffres :

- 20 agriculteurs engagés dans la filière bois ;
- + 23 000 arbres plantés sur Terres de Montaigu ;
- 1 étude réalisée en 2022 avec Air Pays de la Loire confirmant la bonne qualité de l'air ;
- 9 millions d'€ investis dans les réseaux d'assainissement et d'eau pluviale et les stations d'épuration depuis 2022 ;
- Dans l'action 25, agir sur la qualité de l'eau dans le milieu naturel, le nouveau service public d'assainissement collectif a permis 216 contrôles depuis son lancement en octobre 2025. 89% sont en bon raccordement.

Sur l'orientation transversale, animer la transition environnementale, mobiliser, sensibiliser et évaluer, 75% des 8 actions sont en cours de mise en œuvre ou opérationnelles. Quelques chiffres :

- 9 000 élèves ont participé à une animation du parcours éducatif Terres d'enAIRgie entre 2022 et 2024 ;
- 1 200 participants à la semaine Terres d'enAIRgie du 17 au 23 octobre 2023 avec pour thème l'arbre et l'énergie sur 53 rendez-vous, 1 forum, 5 conférences et 2 soirées thématiques.

Débat

Hubert PIVETEAU « Oui sur ce dossier, malgré quelques avancées, notre groupe considère que le compte n'y est pas. La CRC, la commission régionale des comptes était très sceptique sur les ambitions de votre projet, et demandait de préciser les objectifs dès le départ. Pourtant sur le papier tout y est. En termes de com, difficile de faire mieux. Par contre les objectifs à atteindre sont bien en deçà de ceux que demandait la loi de transition énergétique. En parlant de loi, on a l'impression que vous avez un problème avec les lois. Entre la loi de transition énergétique, la loi SRU, la loi ZAN, la loi EGALIM, des lois qui sont les piliers quand même du PCAET, dès qu'elles ne vous conviennent pas, vous essayez systématiquement de les contourner. Mais c'est dans la concrétisation des 39 mesures que vous manquez d'ambition. Plutôt que de procrastiner, vous devriez accélérer leur mise en œuvre en revoyant les orientations budgétaires. L'urgence climatique nous y contraint. Le réchauffement climatique plus intense que prévu, de fait, la cote de Paris prévoyait de rester en dessous des 1,5°, aujourd'hui on se rapproche plutôt des 2°, nous oblige à redéfinir notre développement économique. Quel est l'intérêt à vouloir grossir plus que de raison si notre territoire devait devenir invivable en termes de santé publique, de pollution, de difficultés de circulation et de perte de biodiversité . Merci. »

Antoine CHEREAU « Alors je ne sais pas comment vous répondre Monsieur Piveteau. Soit, je m'énerve, mais je n'ai pas envie. Parce que c'est vraiment un niveau de n'importe quoi quand même assez fort. Alors, je vais essayer de répondre sérieusement sur un point.

Je ne sais pas si vous avez remarqué en ce moment, enfin nous qui sommes les uns et les autres sur le terrain, on voit que nos habitants sont en grande défiance par rapport au monde politique. Ils sont plutôt d'ailleurs rassurés quand on évoque avec eux, nos projets concrets et la manière dont on envisage une relation apaisée entre des élus locaux, des projets locaux et des collectivités. Il y a 1000 raisons pour lesquelles il y a un rejet de la politique nationale. Une des raisons à laquelle je crois profondément, c'est quand les élus ne font plus que de l'idéologie et s'éloigne du réel. Ce que vous venez de faire, c'est champion du monde. Je vous invite à relire, parce que naturellement vous l'avez lu, Charles Péguy, qui explique que dans toute action publique c'est l'idéologie qui conduit à la dictature. L'idéologie vient à deux moments. Il y a deux strates de l'idéologie. La première strate c'est qu'on ne veut plus dire ce que l'on voit. On voit le réel et on ne peut pas le dire. La strate ultime c'est quand on ne voit plus ce que l'on voit. Franchement sur la base des éléments exceptionnels du bilan que nous a donné tout à l'heure Florent, ne pas le voir en inventant des trucs idéologiques, c'est proprement faire de l'idéologie. Les chiffres en matière de transition

énergétique, les chiffres en matière de production énergétique. En plus comme vous pourriez le faire, vous iriez comparer dans les territoires qui indiquent des grandes ambitions infaisables, qui ne mettent effectivement pas de panneaux, qui ne peuvent pas s'appuyer sur l'écosystème mis en œuvre notamment avec notre monde économique, pour qu'au-delà de l'idée de l'envie, il y ait bien des mises en œuvre. D'ailleurs si vous aviez une meilleure mémoire, vous vous rappelleriez que la Chambre Régionale des Comptes, pas je ne sais trop quoi puisque vous écornez même la réalité des institutions, vous avez dit autre chose, elle nous avait dit deux choses dont une était que les objectifs que nous fixions ne seraient pas atteignables avec les capacités financières de notre collectivité. Nous, on dit exactement le contraire. On dit que grâce à notre logique d'écosystème avec nos habitants, avec nos entreprises, on est capable sans forcément dire combien on met d'argent public, d'arriver avec des effets leviers sur des résultats qui sont atteints, alors qu'elle s'était inquiétée de ce qu'on ne soit pas capable de le faire. Je vous mets au défi d'aller voir les collectivités de droite et de gauche partout, celles qui inventent des trucs idéologiques. Par exemple sur les déchets, allez à Nantes, vous allez voir combien on produit de déchets par habitant. Là vous nous inventez, je ne sais quoi, sur la question de l'urbanisme invivable. La réalité, c'est ce que nous faisons depuis des années, ici, qui rend notre territoire vivable. Je vous ai entendu tout à l'heure sur la loi SRU. Vous dites vraiment n'importe quoi sur le fond technique. En fait ça vous ferait plaisir qu'on paye l'amende. C'est ça dans votre moteur. Nous on dit une chose très simple, on a 75% de propriétaires. Ça c'est vivable. On a donc 25% de locataires. Jamais, jamais, jamais, nous aurons 25% de logements sociaux parce que c'est impossible et ce n'est pas souhaitable. Il y a un sujet, on a essayé de le contourner en faisant en sorte de ne pas payer l'amende. Mais vous, vous êtes contents, on va payer l'amende, ah, ah, on vous l'avait bien dit. Parce que vous, vous rêvez d'un monde complètement collectiviste. Nous ce n'est pas le cas. Je vous le redis, s'il vous plaît, rendez service à la population, aux jeunes, et ne montrez pas qu'il y a des élus, même sur le terrain, capables de ne pas voir ce que l'on voit. Merci. »

Elodie LARCHER « Les jeunes voient très bien les problématiques environnementales. C'est leur avenir. »

Antoine CHEREAU « Et bien montrez leur qu'on peut faire des choses qui marchent. »

Elodie LARCHER « 2050, les chiffres que vous avez donnés ne seront évidemment pas atteignables. La loi SRU, on n'est pas content sur les pénalités évidemment. C'est un coût pour la collectivité. Ce que l'on demandait, c'est qu'au moins, on puisse fixer des objectifs. Là vous assumez de ne même pas vouloir rattraper. »

Antoine CHEREAU « Mais on les a fixés. »

Hubert PIVETEAU « Vous passez par-dessus. A chaque fois vous déformez nos propos. »

Antoine CHEREAU « Mais pas du tout. »

Hubert PIVETEAU « Votre théorie est tellement bien huilée, que chaque fois vous déformez nos propos. On ne conteste pas les avancées, je l'ai dit en préambule. »

Antoine CHEREAU « Vous avez commencé par dire qu'ils étaient super faibles. Franchement. »

Hubert PIVETEAU « Non. »

Antoine CHEREAU « Avec des chiffres comme ça, on ne peut pas dire cela. »

Hubert PIVETEAU « J'ai dit ça ? »

Antoine CHEREAU « Oui. »

Elodie LARCHER « Moi je reviens juste sur le propos introductif de Monsieur Limouzin, parce que quand vous dites qu'on déforme, mais bon, le bilan à mi-parcours, il est réglementaire, il est obligatoire, il doit être mis à disposition du public. Là vous le présentez comme si vous nous faisiez une fleur de nous faire ce bilan. Mais c'est dans la loi. »

Antoine CHEREAU « Bien, je vous propose de voir ce que nous voyons et de continuer. »

Florent LIMOUZIN « Exactement, je n'ai pas de mots. On continue ? »

Antoine CHEREAU « On continue. »

DEL20260209_10 – Autorisation de déversement au réseau public d'assainissement - Entreprise STRAPHARM SAS - Montaigu-Vendée

DEL20260209_11 – Autorisation de déversement au réseau public d'assainissement – Entreprise VMI – Montaigu-Vendée

Monsieur Florent Limouzin informe l'assemblée que la gestion des eaux industrielles (ou effluents non domestiques) relève des pouvoirs du Président de Terres de Montaigu. Leur déversement au réseau public d'assainissement est régi par le Code de la santé publique et doit faire l'objet d'un arrêté d'autorisation de déversement précisant les modalités techniques et administratives d'acceptation et de traitement par le système d'assainissement.

Certains établissements industriels produisent des effluents dont la nature ou la quantité dépassent les seuils d'admission posés par le règlement d'assainissement. Néanmoins, si le système d'assainissement est en mesure de recevoir et traiter ces effluents, Terres de Montaigu pourra autoriser l'établissement à déverser ses eaux industrielles, mais après signature d'une convention technico-financière, appelée Convention Spéciale de Déversement. Cette convention définit les modalités complémentaires à caractère technique, financier et administratif que les établissements s'engagent à respecter pour la mise en œuvre des arrêtés autorisant le raccordement et le déversement de leur effluent. Les modalités financières consistent à calculer un coefficient multiplicateur, basé sur les analyses des rejets, appliqué ensuite sur la redevance assainissement. L'objectif est de faire participer l'établissement aux frais de collecte et de traitement du surplus de pollution engendrée.

Ainsi l'établissement STRAPHARM SAS, installé ZI Les Landes de Roussais sur la commune de Montaigu-Vendée, a sollicité Terres de Montaigu pour étudier une autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques. L'activité de l'établissement est la fabrication industrielle de cosmétiques et de compléments alimentaires (humains et animaux). Elle est soumise à la rubrique 2220 (déclaration) des installations classées pour l'environnement (ICPE). L'établissement STRAPHARM SAS ne dispose pas de prétraitements des eaux usées non domestiques mais s'engage dans un plan d'actions de réduction de la pollution à la source dans le but de diminuer sa charge de pollution vers le réseau public d'assainissement. L'ensemble des eaux usées du site s'évacue sur un seul branchement sur lequel une surveillance quantitative et qualitative des rejets sera mise en place et décrite dans la convention spéciale de déversement. Le système d'assainissement de Saint-Hilaire-de-Loulay - Bourg a été conçu pour recevoir ces eaux usées non domestiques prétraitées de l'établissement STRAPHARM SAS dont la charge maximale autorisée est limitée à 66 équivalents-habitants.

L'établissement VMI, installé PA Les Marches de Bretagne sur la commune de Montaigu-Vendée, a également sollicité Terres de Montaigu pour renouveler une autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques. L'activité de l'établissement est la fabrication d'équipements industriels à destination de l'industrie agroalimentaire. Elle est soumise à la rubrique 2940-2b (déclaration contrôlée) des installations classées pour l'environnement (ICPE). L'établissement VMI ne dispose pas de prétraitements des eaux usées non domestiques mais s'engage dans une démarche qualité pour limiter le rejet d'eaux usées non domestiques dans le but de diminuer sa charge de pollution vers le réseau public d'assainissement. L'ensemble des eaux usées (domestiques et non domestiques) du site s'évacue sur un seul branchement d'eaux usées sur lequel une surveillance semestrielle quantitative et qualitative des rejets sera mise en place et décrite dans la convention spéciale de déversement. Le système d'assainissement de Saint-Hilaire-de-Loulay - Bourg a été conçu pour recevoir ces eaux usées non domestiques prétraitées de l'établissement VMI dont la charge maximale autorisée est limitée à 100 équivalents-habitants.

(DEL20260209_10) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, autorise le rejet des effluents non domestiques de l'établissement STRAPHARM SAS, dans les conditions précisées dans la convention spéciale de déversement pour une durée de trois (3) années à compter de la date de l'arrêté d'autorisation ; autorise Monsieur le Président à prendre un arrêté d'autorisation de déversement de l'établissement STRAPHARM SAS ; approuve la convention spéciale de déversement avec l'établissement STRAPHARM SAS et autoriser Monsieur le Président à la signer ; autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à la présente délibération.

(DEL20260209_11) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, autorise le rejet des effluents non domestiques de l'établissement VMI, dans les conditions précisées dans la convention spéciale de déversement pour une durée de cinq (5) années à compter de la date de l'arrêté d'autorisation ; autorise Monsieur le Président à prendre un arrêté d'autorisation de déversement de l'établissement VMI ; approuve la convention spéciale de déversement avec l'établissement VMI et autoriser Monsieur le Président à la signer ; autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à la présente délibération

DEL20260209_12 – Groupement de commandes avec le Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement (SMFA) Cugand-Gétigné pour le renouvellement des prestations d'exploitation des ouvrages et installations d'assainissement collectif sur le territoire

Par ses fonctions de Présidente du Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement Cugand-Gétigné, Madame Cécile BARREAU sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote.

Monsieur Florent Limouzin informe l'assemblée que les marchés d'exploitation des ouvrages et installations d'assainissement collectif sur le territoire de Terres de Montaigu prennent fin au 31 décembre 2026. En parallèle, le marché d'exploitation du SMFA Cugand-Gétigné arrivera également à échéance le 31 décembre 2026.

Or, plusieurs installations d'assainissement relevant de la Communauté d'agglomération et du SMFA présentent une interdépendance, compte tenu de la continuité territoriale entre la commune déléguée Cugand et la commune de Gétigné, frontalières. L'objectif est de mutualiser les moyens et rationaliser la commande publique entre les deux entités, pour, d'une part, contractualiser avec un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), et d'autre part, organiser la passation d'un nouvel appel d'offres courant 2026.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération et le SMFA Cugand-Gétigné. La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur, désigné comme étant Terres de Montaigu, via son service Assainissement.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes avec le SMFA Cugand-Gétigné pour le renouvellement des prestations susvisées ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, via le Service Assainissement ; approuve la convention constitutive du groupement de commandes ; autorise Monsieur le Président à signer la convention et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Madame Cécile BARREAU revient en séance.

SPORT

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

DEL20260209_13 – Travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités au pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière – Avenant au Lot n°03 « Démolition – Gros œuvre »

Monsieur Bernard Dabreteau rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation d'une salle de sports et la construction d'une salle multi-activités au pôle sportif Ernest Pivin sur la commune de Rocheservière sont en cours. Terres de Montaigu est maître d'ouvrage de cette opération, accompagnée par le cabinet DGA Architectes (Les Herbiers). Les marchés de travaux répartis en 17 lots ont été attribués en juin 2025 pour un montant total de 2 415 751,52 € HT.

Des modifications doivent être formalisées par avenant n°1 avec l'entreprise MRC CONSTRUCTIONS (Montaigu-Vendée), titulaire du lot n°03 « Démolition - Gros œuvre » pour prestations supplémentaires. L'avenant, d'un montant de 70 161,45 € HT, a pour effet de porter le montant du marché à 659 909,46 € HT, ce qui représente une plus-value d'environ + 11,90 % par rapport au montant initial du lot n°03 « Démolition – Gros œuvre ».

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide le projet d'avenant n°1 au lot n°03 « Démolition - Gros œuvre » présenté ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier l'avenant à l'entreprise titulaire ; autorise Monsieur le Président à prendre toute mesure et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ECONOMIE

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20260209_14 – Plan commerce 2026-2030

Monsieur Eric Hervouet rappelle que Terres de Montaigu a porté une stratégie commerce depuis 2018, stratégie qui avait pour objectif de renforcer l'attractivité des centralités, maintenir le développement commercial périphérique et diminuer le taux de vacance commerciale.

Cette stratégie a porté ses fruits. Ainsi le bilan positif présenté au Conseil de développement, réuni le 14 janvier 2026 indique que toutes les communes du territoire bénéficient à minima d'une offre commerciale. Près de 800 000 € d'aide ont été engagés entre 2017 et 2025 pour 71 projets création/reprise soutenus. Le taux de vacance commerciale moyen du territoire est établi à 5% (+ de 10% en 2016). Le territoire dispose de 343 commerces et CHR (Café, Hôtel, Restaurant) soit + 5% par rapport à 2016. En moyenne, 63% des commerces et CHR sont implantés au sein d'un centre-ville/centre-bourg (42% en Vendée).

C'est dans ce cadre que Terres de Montaigu, souhaite engager un nouveau plan commerce, pour faire face aux nouveaux enjeux. Ce futur Plan Commerce s'appuie sur un diagnostic construit à partir de plusieurs études dont celle menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie en 2023. Elle a permis de poser la dynamique et le potentiel commercial présent sur le territoire. En complément, l'agence Lestoux et Associés a sensibilisé les acteurs lors d'une conférence sur les transformations structurantes du commerce et a animé des ateliers auprès des élus et d'un panel de commerçants représentant le territoire.

Monsieur le Vice-président précise que sur les enjeux d'aujourd'hui sur le territoire, le Conseil de développement a souligné que l'exploitation et l'animation des centralités doivent intégrer la question de l'accessibilité (accès au centre-ville, de sécurité possibilité de flâner dans des espaces apaisés).

Ainsi 5 évolutions structurantes sont à prendre en compte,

- La transformation digitale : la consommation digitale est passée de 9% il y a 10 ans à 35% pour certains secteurs, à minima à 25% pour l'ensemble des secteurs ;
- La transformation sociologique : il s'agit de l'attente des nouvelles générations sachant que la croissance démographique a augmenté de +4,9% sur Montaigu-Vendée ;
- La transformation commerciale : il s'agit de la réduction des surfaces de vente, l'hybridation des usages, et la montée des services ;
- La transformation servicielle correspond aux nouveaux services à la clientèle et l'adaptation des horaires aux nouvelles temporalités de vie ;
- La transformation urbaine : un espace public qui passe de pratique à affectif et qui accueille de nouvelles mobilités.

Monsieur le Vice-président présente le nouveau plan qui s'articule autour de trois axes majeurs :

- Axe 1 - Pérenniser la dynamique positive de l'activité commerciale et soutenir son développement dans les centralités :
 - o Action 1 : Lancer une carte-cadeau Terres de Montaigu ;
 - o Action 2 : Reconduire un programme d'aides commerce ;
 - o Action 3, portée par les communes : Programme d'aides aux loyers ;
 - o Action 4 : Mettre à jour les périmètres et linéaires commerciaux ;
 - o Action 5 : Renforcer le PLUi, favoriser les implantations de bars/restaurants et concepts hybrides en centralité ;
 - o Action 6, portée par les communes : Instaurer un droit de préemption commerciale ;
 - o Action 7 : Mettre en place le Fond de concours intercommunal.
- Axe 2 - Concilier le développement d'une offre commerciale en périphérie, adaptée aux besoins des habitants
 - o Action 8 : Maintenir les CIAC (Commission Intercommunale d'Aménagement Commercial) ;
 - o Action 9 : Contenir et accompagner la complémentarité d'offres en périphérie ;
 - o Action 10 : Anticiper les mutations des surfaces constructibles en zone commerciale périphérique.
- Axe 3 - Anticiper les mutations numériques, économiques, sociétales et démographiques
 - o Action 11 : Pérenniser et améliorer un observatoire commerce ;
 - o Action 12 : Accompagner et animer le réseau des commerçants sur les nouvelles pratiques ;
 - o Action 13 : Préparer le développement d'une offre commerciale de proximité pour les gares ;
- Un axe complémentaire, pour la ville de Montaigu-Vendée, pour faire du centre-ville de Montaigu une destination shopping complémentaire au service du territoire

Le bilan financier du programme présente un budget sur 4 ans d'environ 300 000 € dont 17 000 € pour l'année de lancement de la carte cadeau et 9 000 € par an les années suivantes, 3 000 € pour un temps fort annuel pour sensibiliser et acculturer les commerçants, 15 000 € tous les 3 ans pour l'étude CCI et 50 000 € par an de soutien à l'investissement des commerces.

Débat

Elodie LARCHER « Je ne redis peut-être pas que nous n'avons pas eu connaissance des différents documents, diagnostic, étude de la Chambre de Commerce, etc. , je vais aller directement aux questions. Vous indiquez en effet en objectif, le maintien des commerces en centralité tout en souhaitant développer les projets autour des gares. Pouvez-vous nous en dire plus puisque par exemple pour la gare de Cugand-

la-Bernardière, cela n'ira-t-il pas à l'encontre, vous l'avez un peu dit, du développement en centralité ? Comment ramener les habitants vers les centralités ? Surtout pour nous ce plan oublie la partie mobilité-transport. Comme à votre habitude, vous traitez les sujets de façon isolée les uns des autres, alors que ce plan commerce aurait pu être travailler avec plusieurs commissions, la commission mobilité, la commission qui intègre le PAT, la commission transport. L'avis, d'ailleurs vous l'avez dit, du Conseil de développement pointe également cette nécessité d'intégrer la question de l'accessibilité. Sur les propositions du Conseil de développement, vous en avez cité certaines. Il en est une sur laquelle j'aimerais avoir votre point de vue. Sur la proposition du Conseil de développement, de création d'une offre de fast fashion, nous connaissons aujourd'hui les conséquences de cette mode jetable aussi bien sur l'environnement que sur les enjeux du commerce et de recyclage de ces produits. Aussi ce serait intéressant d'avoir votre avis. Merci. »

Eric HERVOUET « *Sur les documents, l'étude de la Chambre, etc. nous ont permis de construire avec l'ensemble des Maires et Maires délégués, et l'appui des commerçants, cette présentation de Plan commerce. Vous avez évoqué l'histoire de la fast fashion, ce n'est pas parce que les revendications ou les demandes éventuelles du Conseil de développement sont déposées que nous sommes d'accord avec ces questions-là. Nous ne sommes pas non plus sur ce sujet-là de fast fashion. Sur les gares, quand on nomme les gares, on a celles de Montaigu-Vendée, de L'Herbergement, on a aussi effectivement celle de Cugand. Le positionnement de la gare quand on parle des services autour de la gare, je tiens à le redire, notamment pour la partie Montaigu-Vendée que je précise, on ne parle pas de commerce de détail auprès des gares, on parle de service éventuel pour les voyageurs d'une gare. En fonction de la taille de la gare, en fonction du flux qu'on peut avoir sur telle ou telle gare. Effectivement tout est à regarder avec le détail. Mais là, on n'est pas dans le commerce de détail. On est plutôt justement dans le ciblage de ce qu'un usager du train pourrait être en droit d'attendre en arrivant en gare. »*

Antoine CHEREAU « *Pour compléter, c'est vrai que l'on a créé dans nos discussions des deux PLUi précédents, des linéaires qui correspondaient à une époque qui a aussi un peu évoluée. La question de travailler vraiment sur certains types de magasins là où il peut y avoir eu des évolutions du nombre d'habitants dans un quartier, sur les questions de boulangerie par exemple, où il peut effectivement y avoir une réflexion renouvelée sur les périmètres. Dans les deux cas de Cugand-la-Bernardière et L'Herbergement, on travaille aujourd'hui aux réflexions d'articulation entre les centralités et les gares mais qui sont tout près à chaque fois, de façon à ce qu'on ne crée pas un appel d'air près des gares qui déshabillerait la centralité. On a évoqué cette question avec Claude [Durand] et Cécile [Barreau] cette semaine, et avec Anne [Boisteau-Payen], Frédéric [Da Cruz] et Anne-Marie [Jousseau], la semaine dernière. Effectivement c'est une préoccupation de notre part. Est ce qu'il y a d'autres remarques. »*

Elodie LARCHER « *J'en profite sur la question du Leclerc, et le devenir de ce Leclerc. Est-ce qu'on a des nouvelles ? »*

Antoine CHEREAU « *Alors, je vous ai fait la même réponse la dernière fois. Je la redis. Il y a une impatience à avoir à appliquer la loi justement. Une autorisation a été donnée au Leclerc et comme je vous l'ai dit, cet été l'État a donné deux ans de plus d'autorisation à tous les projets concernés. Je n'ai pas plus d'informations. »*

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le Plan commerce Terres de Montaigu 2026-2030 ; autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à la présente délibération.

DEL20260209_15 – Convention d'attribution d'une aide financière à l'Hôtel IBIS Style – Montaigu-Vendée

Par ses fonctions de Vice-président du Conseil régional, Monsieur Antoine Chéreau sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote et laisse la présidence à Monsieur Damien GRASSET, 1^{er} Vice-président.

Monsieur Damien Grasset donne la parole à Monsieur Eric Hervouet. Ce dernier informe l'assemblée que le projet visé par la présente convention se développe dans le secteur de l'ancienne Zone Industrielle de la Gare en pleine reconversion, sur la commune de Montaigu-Vendée, le quartier Les Quais Saint-Hilaire en cours de commercialisation. Il comprend une part importante de reconquête des fonciers, sites industriels désaffectés, dans l'objectif de la réalisation d'un nouveau quartier de ville.

L'objectif de réalisation de ce nouveau quartier est de réussir le renouvellement urbain d'un site industriel pour en faire un quartier satisfaisant à une forte mixité des occupations et usages. Terres de Montaigu ne souhaite pas en faire un isolat urbain autour de la gare mais une extension du centre-ville participant à l'attraction économique et résidentielle du territoire.

Afin de commercialiser ce quartier stratégique pour le territoire et de répondre aux objectifs fixés, Terres de Montaigu a recherché un porteur de projet hôtelier pour compléter l'offre du territoire jugée insuffisante par rapport aux besoins.

Le territoire souhaitait un projet sous franchise pour apporter une réelle notoriété au site, un nombre de chambres conséquent (au-delà de 59 chambres) et d'un standing milieu haut de gamme.

Le projet d'un Hôtel IBIS STYLES (groupe ACCOR) porté par la société Le Calvez Développement a été retenu par Terres de Montaigu pour s'installer dans le quartier Les Quais Saint-Hilaire, et acquérir une parcelle sur le parvis de la gare. Ce projet hôtelier a la possibilité d'être accompagné par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du dispositif Pays de la Loire Agir Tourisme (Accompagnement global des investissements responsables pour le tourisme) si et seulement si Terres de Montaigu accompagne financièrement le projet hôtelier et autorise la Région à accompagner le projet immobilier.

Terres de Montaigu souhaite favoriser le développement du tourisme sur son territoire, et dans ce cadre propose de subventionner le projet d'Hôtel IBIS porté par la société Le Calvez Développement via une aide économique à l'investissement immobilier à hauteur de 2 100 € sur le fondement du Code général des collectivités territoriales.

En sus Terres de Montaigu souhaite autoriser la Région des Pays de la Loire à intervenir sur ce projet hôtelier au titre du dispositif Pays de la Loire Agir Tourisme

Débat

Elodie LARCHER « *Nous avons bien compris que la finalité de cette subvention est donc uniquement de permettre au projet de bénéficier d'un accompagnement et d'un financement potentiel de la Région. Dans un contexte de tension des finances publiques devons-nous soutenir financièrement un projet du groupe ACCOR, Ibis appartenant à ce groupe, 7^{ème} groupe hôtelier mondial ? Nous pensons que ce projet n'a pas besoin de financement public.* »

Eric HERVOUET « *Comme vous le voyez la somme que l'on propose de 2 100 €, 30 € par chambre est vraiment une somme, j'allais dire plutôt modeste, au regard des millions d'euros prévus d'investissement sur ce projet. Comme je vous l'ai expliqué ce dispositif permet d'activer des dispositifs existants, dans des programmes existants régionaux, pour favoriser ce genre d'implantation qui ne sera que bénéfique économiquement à l'ensemble de nos entreprises et à notre territoire globalement dans ce quartier qui est en pleine mutation.* »

Elodie LARCHER « *Le projet d'hôtel, on est pour. 2 100 € ce n'est pas grand-chose, même Les Restos du Cœur ont une subvention moins importante.* »

Damien GRASSET « *J'ai bien compris que vous étiez pour mais contre le financement de ce projet-là par les institutions.* »

Eric HERVOUET « *Nous sommes sur un porteur de projet indépendant sur ce sujet-là.* »

Damien GRASSET « *Quand on fait des financements auprès de nos commerces ou auprès de nos entreprises pour soutenir des projets c'est aussi de l'argent public. Là c'est très peu par rapport à ce que cela pourra nous apporter sur le territoire.* »

Le Conseil d'agglomération, par 40 voix pour et 3 abstentions (Etienne COLMARD, Elodie LARCHER et Hubert PIVETEAU), approuve la convention d'attribution d'une aide financière à l'Hôtel IBIS STYLES porté par la société Le Calvez Développement ; approuve la convention de partenariat entre la Région Pays de la Loire et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour le projet Hôtel IBIS STYLES à Montaigu-Vendée – Quais Saint-Hilaire, afin d'autoriser la Région à intervenir sur le projet via le dispositif Pays de la Loire Agir Tourisme ; autorise Monsieur le Vice-président en charge de la commission Economie, Formation et Innovation, Monsieur Eric HERVOUET à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Antoine CHEREAU revient en séance et reprend la présidence.

Monsieur Hubert CORMERAIS et Madame Isabelle RIVIERE sortent de la salle.

DEL20260209_16 – Travaux d'aménagement de plusieurs zones d'activités économiques du territoire

Madame Isabelle Blaineau sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur Eric Hervouet informe l'assemblée que des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et d'aménagement de voirie doivent être réalisés dans plusieurs zones d'activités économiques de l'agglomération.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en décembre 2025. Les prestations sont réparties en trois lots géographiques. Il s'agit de marchés de travaux ordinaires.

Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le 06 février 2026 pour étudier l'analyse des offres réalisée par les services de la Communauté d'agglomération et rendre un avis sur les propositions d'entreprises ou groupements d'entreprises considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation :

Lot	Entreprise retenue	Montant DQE HT
01 « Réhabilitation de la zone d'activités Sainte-Anne sur la commune de La Boissière de Montaigu »	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (La Boissière-de-Montaigu - 85)	312 755,00 €
02 « Aménagement de la zone d'activités Les Marches de Bretagne-Landes de Roussais sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay (Montaigu-Vendée) »	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (La Boissière-de-Montaigu - 85)	374 458,00 €
03 « Extension de la zone d'activités Les Marches de Bretagne sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay (Montaigu-Vendée) »	SOFULTRAP (Saint-Fulgent - 85)	182 917,50 €

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier les marchés aux entreprises susvisées dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Mesdames Isabelle BLAINEAU et Isabelle RIVIERE et Monsieur Hubert CORMERAIS reviennent en séance.

Monsieur Damien GRASSET sort de la salle.

DEL20260209_17 – Organisation d'un évènement valorisant les entreprises de production du territoire et leur savoir-faire

Monsieur Eric Hervouet rappelle à l'assemblée qu'en 2024, la première édition de l'évènement de visite d'entreprises Nos FABuleuses a enregistré un franc succès. En collaboration avec les partenaires de l'emploi, 31 entreprises avaient organisé des visites de leurs sites de production pour la première fois afin de valoriser les métiers et savoir-faire du territoire. Au total, 1 000 participants, dont 80% de profils d'actifs en recherche d'emploi, en reconversion professionnelle, ou jeunes en orientation avaient répondu présent sur la semaine du 19 au 27 octobre 2024. A l'issue de l'évènement, entreprises, partenaires de l'emploi souhaitent réitérer l'expérience tous les 2 ans.

Après s'être assuré des besoins en recrutement auprès des entreprises membres du réseau RH en octobre 2025 et du renouvellement du travail collaboratif auprès des partenaires de l'emploi, la volonté collective est de renouveler l'expérience en allongeant la durée sur 15 jours à savoir du 12 au 25 octobre 2026. Cette période est idéale car elle intègre les Journées Régionales de la visite d'entreprises portées par l'association Visitez nos entreprises en Pays de la Loire et permet un rayonnement supplémentaire de l'évènement. Les associations nationale « Entreprise & Découverte » et régionale « Visitez nos Entreprises en Pays de la Loire » sont deux organismes dont le soutien est précieux dans le cadre de la communication de l'évènement à l'échelle nationale et régionale, et dans l'accompagnement à la préparation des entreprises à l'organisation des visites.

Une participation financière sera demandée aux entreprises à hauteur de 500 € (ou 250 € pour les associations d'insertion professionnelle REEL et Bati Insert par exemple) pour la communication et les frais d'ingénierie de l'évènement (coordination et gestion des réservations).

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la reconduction de l'évènement Nos FABuleuses du 12 au 25 octobre 2026 ; valide la participation financière des entreprises et les tarifs associés (500 € ou 250 €) ; adhère à l'association « Visitez nos Entreprises en Pays de la Loire » pour un montant de 445 € annuel ; adhère à l'association « Entreprise & Découverte » pour un montant de 500 € annuel ; autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20260209_18 – Convention de mise à disposition d'un bassin de régulation des eaux – Sodebo – Montaigu-Vendée

Eric Hervouet informe que pour répondre à ses obligations en termes de gestion des eaux pollués en cas d'incendie, l'entreprise Sodebo a construit un bassin de rétention pour éviter tout déversement des eaux pluviales dans le milieu

naturel en cas d'incendie. Ce bassin, en aval du site Sodebo collecte également les eaux de ruissellement des voiries de la zone d'activités Le Chassereau à Montaigu-Vendée.

Terres de Montaigu en sa qualité de gestionnaire de la zone d'activités se doit de signer une convention avec l'entreprise en cas de sinistre pour préciser les modalités d'intervention et de remise en état du site.

Sodebo en tant que propriétaire assure l'intégralité de l'entretien et l'accès au bassin à Terres de Montaigu.

En cas de sinistre sur la voirie, la collectivité s'engage à évacuer les eaux polluées et à remettre en état le bassin.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition d'un bassin de régulation des eaux à intervenir entre Sodebo et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ; autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Damien GRASSET revient en séance.

CULTURE

Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme

DEL20260209_19 – Location de matériels scéniques et prestations associées destinés aux évènements culturels

Monsieur Anthony Bonnet informe l'assemblée qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée début décembre 2025 pour le renouvellement des prestations de mise à disposition de matériels scéniques et moyens humains associés.

La consultation ne fait l'objet d'une décomposition en plusieurs lots, en raison de l'interdépendance des prestations attendues. En effet, la location de matériels nécessite des prestations techniques qui ne peuvent être dissociées pour garantir les cohérences techniques et opérationnelles des évènements.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 04 février 2026 pour étudier l'analyse des offres réalisée par les services et attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre est considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

Il est proposé de retenir l'offre « économiquement la plus avantageuse » déposée par MULTISCENIC (85600 Montaigu-Vendée) pour un montant DQE de 15 191,34 € HT.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution du marché de services à l'entreprise MULTISCENIC dont l'offre a été considérée « économiquement la plus avantageuse » par la CAO ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier le marché ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DEL20260209_20 – Convention de transfert des équipements et matériels du dispositif Micro-Folie – Site Saint-Sauveur – Rocheservière

Monsieur Anthony Bonnet rappelle que la décision d'implanter une Micro-Folie sur le site Saint-Sauveur à Rocheservière s'inscrit dans le cadre du changement d'orientation de l'équipement communautaire, approuvé par le Conseil d'agglomération en date du 26 juin 2023.

Les élus communautaires ont ainsi souhaité faire évoluer la vocation du site vers un lieu culturel de proximité, dédié à l'éducation artistique et culturelle, notamment à destination des jeunes publics, en cohérence avec les compétences culturelles de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Le projet Micro-Folie a été initialement porté par la commune de Rocheservière, qui a assuré l'investissement de départ, avec un financement majoritairement subventionné. Il a toutefois été acté dès l'origine que l'exploitation, l'animation et la gestion du musée numérique relevaient de Terres de Montaigu, ainsi que l'adhésion au réseau national Micro-Folie.

Dans ce cadre, et conformément aux principes actés, le matériel composant le dispositif Micro-Folie a vocation à être transféré à Terres de Montaigu, la collectivité étant compétente et responsable de l'équipement communautaire et de son fonctionnement dans la durée.

Ce dispositif ayant été installé et pris en charge par la commune de Rocheservière en 2023, cette dernière s'est rapprochée de Terres de Montaigu et lui a proposé le transfert des équipements et matériels composant le dispositif Micro-Folie à titre gratuit.

Le Conseil d'agglomération est invité à approuver le contenu de cette convention de transfert à titre gratuit des équipements et matériels du dispositif « Micro-Folie ».

Débat

Antoine CHEREAU « *J'en profite pour saluer Martine [Fauchard] à l'origine de cette aventure. »*

Bernard DABRETEAU « *Ça oui. »*

Antoine CHEREAU « *Je crois qu'on va avoir un festival de Bernard ce soir. Je dis merci Martine. »*

Bernard DABRETEAU « *Je dis, ça oui, parce que c'est vrai qu'elle a mis du temps à nous convaincre. Mais qu'elle nous a convaincu. Je pense que c'est une véritable réussite. Elle avait raison. Un petit peu trop tôt peut-être mais elle avait raison. »*

Anthony BONNET « *Et elle a bien fait. Merci Martine. »*

Antoine CHEREAU « *Merci Martine. »*

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention de transfert à titre gratuit des équipements et matériels du dispositif « Micro-Folie » installé au site Saint-Sauveur à Rocheservière ; autorise Monsieur le Président à signer la convention entre la commune de Rocheservière et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

SECURITE

Rapporteur : Cécile BARREAU, Présidente de la Commission Sécurité et Accès des services au public

DEL20260209_21 – Diagnostic Local de Sécurité

Madame Cécile Barreau rappelle que dans le cadre de la mise en place du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), un Diagnostic Local de Sécurité a été réalisé en 2025 afin d'établir une connaissance partagée de la situation du territoire.

Le diagnostic repose d'une part sur l'analyse des faits de délinquance, construite à partir des données des forces de l'ordre, des statistiques nationales et d'entretiens menés avec les acteurs institutionnels et associatifs. Cette analyse permet de suivre l'évolution des principales catégories de faits : atteintes aux biens, tranquillité publique, violences, infractions économiques et sécurité routière.

Madame Cécile Barreau rappelle le contexte : une augmentation de la délinquance sur le territoire de +7,44% en 3 ans et une montée en puissance des actions engagées en 2024 avec le renfort des effectifs de la police, l'adoption de l'armement légal, les patrouilles nocturnes, le déploiement de la vidéoprotection et la coordination accrue avec la gendarmerie : opérations routières, réquisitions vidéo.

Le Diagnostic Local de sécurité va ainsi permettre de comprendre la situation de sécurité du territoire, analyser les faits de délinquance et prioriser les actions.

Il s'appuie sur l'enquête « Cadre de vie et sécurité » conduite en 2025 auprès des ménages et complétée par un volet destiné aux entreprises, panel représentatif et pertinent en âge et provenance géographique. 7,53% des ménages et 23,82% des entreprises ont répondu à cette enquête qui apporte des éléments sur les attentes exprimées et sur la perception de la sécurité dans les différents espaces du territoire.

Concernant les ménages, il ressort :

- 93% se sentent globalement en sécurité la journée, +10% par rapport aux territoires similaires ;
- 29% ne se sentent pas en sécurité la nuit, entre 25% et 35 % dans les territoires similaires ;
- 85% ont un fort sentiment de sécurité dans les établissements scolaires ;

Les inquiétudes nocturnes sont liées à l'absence d'éclairage ou de vie nocturne. Parmi les lieux évoqués comme suscitant un sentiment d'insécurité, on retrouve assez logiquement des lieux de flux et de rassemblement comme les gares et les zones commerciales, ainsi que certains complexes sports et lieux de regroupement. A l'inverse, dans les rues et quartiers, ce sont l'isolement et/ou le manque d'éclairage qui alimentent les peurs.

Madame Cécile Barreau indique que chaque sondé a été sollicité pour évoquer ces 3 principales préoccupations en lien avec l'insécurité. Ainsi les faits les plus préoccupants sont les cambriolages, l'alcool et drogue sur la voie publique, les agressions physiques et l'insécurité routière.

Les principales attentes des ménages :

1. Renforcement de la vidéoprotection ;
2. Renforcement des forces de l'ordre ;
3. Amélioration de l'éclairage ;
4. Développement des actions sur les conduites à risques ;
5. Soutien à la parentalité et renfort de l'offre d'activités sportives.

Concernant les entreprises, il ressort :

- 55,27% des entreprises sondées ont été victime d'un ou plusieurs faits ;
- 38 cambriolages et 26 vols à l'étalage ;
- 24 vols de chantier et 17 vols de carburant.

Le sentiment de sécurité est bon le jour et les inquiétudes la nuit. Les principales zones d'activités concernées sont situées à Montaigu-Vendée, Rocheservière et Cugand-la-Bernardière.

Les principales attentes des entreprises :

1. Renforcement de la vidéoprotection ;
2. Renforcement des forces de gendarmerie ;
3. Renforcement des forces de police intercommunale ;
4. Amélioration des équipements de sécurité des entreprises ;
5. Former le personnel des entreprises aux consignes de sûreté.

Madame Cécile Barreau présente le Diagnostic Local de Sécurité. 1 521 faits ont été recensés en 2024. La part d'atteinte aux biens est en hausse de 11% entre 2022 et 2024 alors que la délinquance générale progresse de 7,44% sur la même période.

Sur les faits recensés, 51% représentent les atteintes aux biens (cambriolages, vols, dégradations). 701 vols sans violence ont eu lieu en 2024 soit plus de 100 faits par rapport à 2022. Les inscriptions à l'Opération Tranquillité Vacances sont en hausse de +10% entre 2023 et 2024 et +32% entre 2024 et 2025. Les destructions et dégradations sont en baisse de -25% entre 2022 et 2024.

Sur les faits recensés, 15% représentent les atteintes aux personnes. 225 faits ont eu lieu en 2024 dont 50% à Montaigu-Vendée. Le taux de résolution est élevé et atteint 68%. 62% sont des violences non crapuleuses et 38% des violences sexuelles et menaces-chantages. A Terres de Montaigu, 36 dépôts de plaintes en 2024 concernent les violences intrafamiliales. La majorité des victimes ne déposent pas plainte : 16% des femmes victimes déposent plainte selon une étude nationale, soit moins de dépôts de plaintes en comparaison à d'autres territoires. D'autres indicateurs (ex : fiche alerte, informations préoccupantes) montrent que ces faits ne sont pas surreprésentés sur le territoire en considérant sa démographie (plus de jeunes et de famille), mais à mieux identifier selon deux publics vulnérables les enfants et les conjoint(e)s.

Sur les faits recensés, 17% représentent les troubles à la tranquillité publique. 259 faits ont été recensés en 2024 soit +4,6% de saisines par la police municipale intercommunale entre 2024 et 2025. Le taux d'élucidation est élevé et se situe entre 70% et 77% selon les communes. Le nombre de faits est stable sur 3 ans, avec une implication marquée des forces de l'ordre dans les infractions liées aux stupéfiants. 360 auteurs ont été poursuivis en 2024 pour infractions liées aux stupéfiants dont 33% de mineurs. A noter que la hausse est similaire dans les villes comparables.

Sur les faits recensés, 16% représentent les escroqueries et infractions économiques. 236 faits ont été recensés en 2024 dont 85% d'escroqueries et abus de confiance. La cible privilégiée reste les personnes âgées.

La délinquance routière reste un sujet préoccupant. 1 225 infractions graves et potentiellement génératrices d'accident ont eu lieu en 2024 soit +35% par rapport à 2023. Le sujet est une priorité sur le Département de la Vendée, qui a un fort taux de mortalité sur ses routes. 6,7% des personnes sont impliquées dans les accidents. Ce taux est le plus important de la Région Pays de la Loire. En 2024, il est constaté une baisse des accidents mortels après le pic de 2023.

En conclusion le territoire est relativement préservé de la délinquance avec des disparités sur le territoire. Le taux de criminalité est stable sur Terres de Montaigu à 30,36‰. Néanmoins, même si certaines communes demeurent encore bien en deçà de la moyenne du département (33,4‰), certains territoires apparaissent plus exposés, notamment par leur proximité géographique avec la Loire-Atlantique ou leur attractivité pour la délinquance acquisitive. Le taux de criminalité est en hausse de 1% par an sur Montaigu-Vendée.

Madame Cécile Barreau présente les quatre axes retenus et proposés en réunion plénière du CISPD le 04 février prochain :

- Axe 1 - Tranquillité publique et prévention situationnelle : Réduire et prévenir les atteintes aux biens et aux personnes ;
- Axe 2 - Renforcement éducatif, familles et jeunesse : Développer les actions de prévention et renforcer le soutien à la parentalité ;
- Axe 3 - Détection et protection des personnes vulnérables : Protéger les personnes âgées et prévenir les violences intrafamiliales ;
- Axe 4 - Prévention routière : Réduire les risques et comportements dangereux sur l'espace public.

La stratégie sera mise en place pour 6 ans 2026-2031. Les groupes de travail du CISPD pourront coconstruire le plan d'actions après les élections de mars jusqu'en octobre, date de la prochaine réunion plénière. Le plan d'actions sera ensuite présenté en Conseil de développement puis au Conseil d'agglomération en novembre 2026.

Débat

Elodie LARCHER « En effet, vous l'avez dit le diagnostic c'est comprendre la situation du territoire. Ce document comprend beaucoup de chiffres à analyser avec prudence et dans leur globalité. Nous retenons surtout la dernière phrase, la délinquance sur le territoire est faible en comparaison avec d'autres territoires. Le taux de criminalité n'a pas évolué entre 2023 et 2024. Surtout les chiffres les plus prégnants concernent en effet les cambriolages des entreprises et la prévention routière. Sur l'enquête auprès de la population qui place en un le recours à la vidéoprotection, bien évidemment ce questionnaire à choix multiple peut poser question dans la méthode. Concernant le CISPD, nous avons voté la mise en place de ce comité en juillet 2024. Aussi mon étonnement lors de la commission, d'apprendre que ce comité ne s'était jamais réuni et donc que la première réunion a eu lieu en février 2026, alors même que ce comité est obligatoire depuis 2019. Tout au long, j'imagine, de cette phase de diagnostic, cette instance aurait pu se réunir. Enfin, sur le focus sur les violences intra familiales, je suis très gênée sur ce point. On en a déjà parlé, il y a un an. Quand d'un côté, on met en place des moyens sur notre territoire mais qu'à la Région, il y a une diminution des subventions de soutien aux associations qui soutiennent les victimes de violences, je suis juste gênée ce soir. Merci. »

Antoine CHEREAU « Nous, on n'est pas gêné du tout. Madame Rivière ? »

Isabelle RIVIERE « Je voulais juste féliciter de ce diagnostic et des pistes évoquées. Ce sont des sujets dont je parle beaucoup au Département. S'il y a un territoire qui effectivement doit travailler autour de ces violences intra familiales, aussi bien au niveau des femmes que des enfants, c'est le nôtre. On a pu voir à travers différents chiffres qu'il y a des territoires impactés en Vendée. Je me réjouis de ce travail qui est fait, évidemment avec les services du Département, je l'ai vu Cécile puisque tu l'as cité, et dire que le Département sera au côté de l'agglomération pour travailler. »

Antoine CHEREAU « Merci. Claude ? »

Claude DURAND « Juste un mot concernant les violences intra familiales et tout ce qui peut y avoir autour. Je rappelle que c'est un sujet qu'on a bien pris en compte dans le Plan Familles et Santé. On a le plaisir de recevoir et d'accueillir des associations qui œuvrent dans ce domaine et qui sont très heureuses de l'accueil que nous leur réservons. »

Antoine CHEREAU « Je voudrais ajouter quelques points. D'abord du point de vue de la mise en œuvre du CISPD. C'est un travail que nous avons mené depuis longtemps. Ce qui est obligatoire, ce n'est pas le CISPD mais le CLSPD, c'est-à-dire la commission locale qui dans notre territoire ne correspond pas suffisamment à la réalité des actions de prévention que nous devons mettre en œuvre notamment sur le plan jeunesse, puisque nos jeunes de toutes nos communes se croisent dans les établissements scolaires. Dans la même logique de construire une réponse adaptée aux besoins avec la création puis la montée en charge de la police municipale intercommunale, nous avons souhaité avoir un travail qui continue de s'appuyer sur le rôle de chaque maire en termes de responsabilité de police, puisque l'on parle de ça y compris en termes de prévention. En même temps, le faire collectivement de façon que l'on puisse prendre la réalité de notre jeunesse notamment dans une logique plutôt de bassins de vie. C'est beaucoup plus exigeant parce que ça correspond à la réalité de vie dans un territoire très soumis à des flux de populations importants. Du coup le diagnostic local de sécurité que nous avons choisi de mettre en œuvre, nous l'avons fait de façon extrêmement objectif. Je remercie Cécile d'avoir présenté les résultats de façon totalement transparente, ce qui n'est pas évident. Dans les éléments donnés, vous voyez bien qu'il y a des éléments qui relèvent du sentiment ou de l'impression et puis d'autres du réel. Nous avons choisi de les présenter. Il n'y a pas de délai perdu, c'est normal qu'il y ait un temps de travail très important avec notamment les deux enquêtes largement ouvertes aux entreprises et aux habitants de façon que l'on soit au bout de deux ans en capacité de proposer un certain nombre d'actions. Je ne peux pas accepter cette idée que ça n'a pas vécu. En réalité

ça a extrêmement vécu. Les chefs d'établissement que nous avons vu la semaine dernière, quelle que soit d'ailleurs l'établissement public ou le privé, nous on dit combien le travail venait à temps et qu'il était nécessaire de le faire sur la base du diagnostic. Troisième chose qui me paraît importante. En réalité on a des motifs d'inquiétude notamment sur la question des violences intra familiales, comme l'on dit Isabelle et Cécile, et pour lesquelles, il est extrêmement important de pouvoir avoir des actions de repérage et d'accompagnement. Je souligne le travail fait par le Département en apportant des moyens supplémentaires d'opérateur à la gendarmerie, parce qu'il s'agit bien de cela, de métier, il ne faut pas confondre les besoins d'opérateur avec les questions d'association même si parfois les associations peuvent être opératrices. »

Isabelle RIVIERE « Monsieur le Président, vous me permettez juste de rajouter. D'abord merci pour vos mots. Effectivement le Département a mis en place, dans trois territoires dont celui de Montaigu, une intervenante sociale en gendarmerie pour pouvoir accompagner. Vraiment on a beaucoup de chance à Montaigu de pouvoir avoir, cette ISG, au sein même de la gendarmerie qui permet d'accompagner encore plus, je pense, de façon satisfaisante, les personnes qui vivent ces violences-là. »

Antoine CHEREAU « Je pensais à elle, en l'évoquant. Pour évacuer la polémique sur la Région, la réalité c'est que dans un monde où il y a moins d'argent public il est absolument nécessaire, pour être efficace, que chaque collectivité fasse ce pourquoi elle est faite. En l'occurrence, c'est bien la collaboration entre l'échelon local, le Département, et l'État, avec la PJJ, le procureur, le ministère de la justice, qui est compétente. On peut, dans les périodes plus fastes, partager des financements. Mais la réalité c'est qu'aujourd'hui c'est ce qui fonctionne. Dernier point, je pense que notre état d'esprit est assez simple, de nommer les choses, comme je le disais tout à l'heure, pour pouvoir essayer de les résoudre. Il faut arranger là où ça ne va pas bien. En revanche, il faut que ça perdure là où ça fonctionne et là où on a des bons résultats. On a une nécessité d'agir et de prévenir mais aussi de garantir ce qui fait la réalité de la qualité de vie d'aujourd'hui. Merci beaucoup Cécile pour cette présentation et pour le travail important. Je voudrais saluer aussi Laure [Gilbert, DGA Pôle Proximité] et Buno Guingamp, le chef de notre police, pour l'accompagnement de travail qui va continuer et pour lequel on aura de façon tout à fait organisée au moins une fois par an, la possibilité de faire un bilan avec l'ensemble des acteurs. »

Le Conseil d'agglomération, par 41 voix pour et 3 abstentions (Etienne COLMARD, Elodie LARCHER et Hubert PIVETEAU), prend acte de la présentation du Diagnostic Local de Sécurité ; prend acte de la validation, en séance plénière du CISPD du 04 février 2026, des quatre axes structurants de la stratégie locale de sécurité :

- Tranquillité publique et prévention situationnelle ;
- Renforcement éducatif, familles et jeunesse ;
- Détection et protection des personnes vulnérables ;
- Prévention routière ;

Autorise Monsieur le Président à engager l'élaboration du plan d'actions découlant de ces axes, en lien avec les partenaires du CISPD ; dit que la stratégie locale de sécurité et le plan d'actions associé seront présentés ultérieurement au Conseil de développement et aux instances communautaires.

FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20260209_22 – Dotation de Solidarité Communautaire 2026

Monsieur Daniel Rousseau rappelle à l'assemblée que, pour atténuer les effets du PLUi qui a réparti les zones d'activités économiques sur le territoire et modifié la répartition de la richesse fiscale entre les communes, un modèle de solidarité financière entre communes a été approuvé pour la période 2023-2026 et s'appuie sur l'instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire pour le volet redistribution.

La Dotation de Solidarité Communautaire est un mécanisme de péréquation intercommunale destinée à réduire les écarts de richesse entre les communes membres d'un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre et peut être mise en place par les communautés d'agglomération.

La Dotation de Solidarité Communautaire est répartie librement par l'organe délibérant selon des critères imposés par la loi représentant au moins 35% de la répartition du montant total :

- Critère imposé par la loi : l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, pesant pour 20% de la répartition ;
- Critère imposé par la loi : l'insuffisance du potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale, pesant pour 20% de la répartition ;
- Critère libre : l'éloignement à la ville-centre, pesant pour 20% de la répartition ;
- Critère libre : l'effort fiscal pondéré par la population de la commune, pesant pour 20% de la répartition ;

- Critère libre : l'écart de l'épargne de gestion par habitant de la commune à la plus forte épargne de gestion par habitant du territoire, pesant pour 20% de la répartition.

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire se répartit comme suit pour 2026 :

- 395 453 € provenant de l'alimentation du fonds de solidarité des communes ;
- 420 478 € provenant de l'abondement complémentaire de Terres de Montaigu.

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'arrêter le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à 815 931 € pour l'année 2026.

Le Conseil d'agglomération, par 41 voix pour et 3 abstentions (Etienne COLMARD, Elodie LARCHER et Hubert PIVETEAU), arrête le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à 815 931 € pour l'année 2026, se répartissant comme suit :

- Commune de La Boissière-de-Montaigu : 51 848 €
- Commune de La Bruffière : 55 712 €
- Commune de Cugand-la-Bernardière : 85 296 €
- Commune de L'Herbergement : 70 769 €
- Commune de Montaigu-Vendée : 219 724 €
- Commune de Montréverd : 97 327 €
- Commune de Rocheservière : 84 058 €
- Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine : 76 671 €
- Commune de Treize-Septiers : 74 526 €.

DEL20260209_23 – Subventions 2026 aux associations et autres organismes

Monsieur Lionel Bossis, Mesdames Isabelle Blaineu, Cécile Barreau et Isabelle Rivière quittent la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur Daniel Rousseau présente les différentes demandes d'associations ou de groupements sollicitant une subvention de Terres de Montaigu, en précisant que, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 en date du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et au décret n°2001-495 en date du 06 juin 2001, l'obligation de conclure une convention d'objectifs s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Nature	Bénéficiaire	Objet	Subvention 2026
Fonctionnement	INITIATIVE VENDEE BOCAGE	Plateforme d'initiative locale (aide aux créateurs d'entreprises)	45 369 €
Sous-total domaine économie			45 369 €
Fonctionnement	SOLIDARITE PAYSANS	Soutien aux exploitants agricoles	1 000 €
Fonctionnement	LES EPICURIENS VENDEENS	Action PAT - Promotion des produits vendéens	3 000 €
Sous-total domaine agriculture			4 000 €
Fonctionnement	CLUB DE CANOE KAYAK DE LA BOULOGNE	Accueil scolaires et locations estivales	50 000 €
Sous-total domaine tourisme			50 000 €
Fonctionnement	AX STG	Championnat d'Europe - Auto-cross	10 000 €
Fonctionnement	MONDIAL FOOTBALL MONTAIGU	Mondial Football Montaigu	20 000 €
Fonctionnement	PAYS DE MONTAIGU BASKET	Tournoi Basket Cadets Nations	3 000 €
Fonctionnement	MONTAIGU VENDEE FOOTBALL	Tournoi International Futsal Cup	2 000 €
Fonctionnement	SMASH VENDEE SUD LOIRE	Equipe élite championnat N3 féminine - 50% fixe et 50% variable selon justif.	12 058 €
Fonctionnement	MONTAIGU VENDEE BASKET CLUB	Equipe élite championnat N3 masculin - 50% fixe et 50% variable selon justif.	13 908 €
Fonctionnement	MONTAIGU VENDEE BOUFFERE VOLLEY	Equipe élite championnat N3 masculin - 50% fixe et 50% variable selon justif.	8 110 €
Fonctionnement	SMASH VENDEE SUD LOIRE	Sport et handicap - Section Baskin	3 350 €
Sous-total domaine sport			72 426 €
Fonctionnement	CROACOA	Promotion et diffusion musiques actuelles	9 000 €
		Coordination et régie du Zinor et événements	4 000 €
Sous-total domaine culture			13 000 €
Fonctionnement	REEL	Insertion sociale	20 508 €
Fonctionnement	BANQUE ALIMENTAIRE	Secours alimentaire	11 182 €
Fonctionnement	LES RESTOS DU CŒUR	Secours alimentaire	1 873 €
Fonctionnement	COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA VENDEE	Maison sport santé	4 000 €
Sous-total domaine social			37 563 €
Fonctionnement	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Fonds de solidarité Logement	2 000 €
Sous-total domaine habitat			2 000 €
Fonctionnement	MISSION LOCALE DU HAUT BOCAGE	Actions en faveur de l'emploi des jeunes (18-25 ans)	80 677 €
Fonctionnement	GIP MAISON DEPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS	Maison des adolescents	16 060 €
Fonctionnement	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Fonds d'aides aux jeunes	1 200 €
Fonctionnement	COLLEGE JULES FERRY	Projet pédagogique – Sous réserve de présentation d'un dossier	600 €
Fonctionnement	COLLEGE MERE TERESA		600 €
Fonctionnement	COLLEGE MICHEL RAGON		600 €
Fonctionnement	COLLEGE SAINT CARLO ACUTIS		600 €
Fonctionnement	COLLEGE SAINT SAUVEUR		600 €
Fonctionnement	IME MONTAIGU		600 €

Fonctionnement	LYCEE LEONARD DE VINCI		600 €
Fonctionnement	LYCEE SAINT CARLO ACUTIS		600 €
Fonctionnement	MAISON FAMILIALE RURALE DE L'HERBERGEMENT		600 €
Fonctionnement	L'OUTIL EN MAIN LA BRUFFIERE		3 000 €
Fonctionnement	L'OUTIL EN MAIN NORD-VENDEE ROCHESERVIERE	Initiation des enfants aux métiers manuels et du patrimoine	3 000 €
Fonctionnement	L'OUTIL EN MAIN MONTAIGU-VENDEE		3 000 €
Fonctionnement	ASSO. PREVENTION ROUTIERE VENDEE	Prévention routière	1 200 €
Fonctionnement	ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	Jeunes sapeurs-pompiers	1 400 €
Sous-total domaine prévention jeunesse			114 937 €
Fonctionnement	AIFR SECTEUR ROCHESERVIERE		206 000 €
Fonctionnement	FR MONTAIGU-VENDEE (SGDM)		52 300 €
Fonctionnement	FR LA BRUFFIERE		66 900 €
Fonctionnement	AEJBM	Activités jeunesse	28 500 €
Fonctionnement	FR TREIZE SEPTIERS		50 000 €
Fonctionnement	GENERATIONS GUYONNES		30 000 €
Fonctionnement	LOCAL JEUNES ST SYMPHORIEN (LAB)		200 €
Sous-total domaine animation jeunesse			433 900 €
Fonctionnement	ASSOCIATION CANTONALE LES P'TITES CANAILLES		675 €
Fonctionnement	LES P'TITS LOUPIOTS	Assistants maternelles	700 €
Fonctionnement	AEJBM		195 €
Fonctionnement	ASS MAT LOULAYSIENNE		480 €
Fonctionnement	CALINS CALINES		200 €
Sous-total petite enfance			2 250 €
Fonctionnement	AIFR		66 705 €
Fonctionnement	FAMILLES RURALES BORDS DE SEVRE	Transport scolaire	14 840 €
Sous-total transport scolaire			81 545 €
Fonctionnement	GIDON	Lutte contre les nuisibles	23 000 €
Sous-total domaine environnement			23 000 €
Fonctionnement	COS Terres de Montaigu	Œuvres sociales du personnel – 35 € par agent présent au 1 ^{er} janvier	9 170 €
Sous-total domaine divers			9 170 €
Total			889 160 €

Débat

Antoine CHEREAU « Madame Larcher ? Vous aurez parlé plus que dans tout le mandat. C'est formidable. C'est la dernière fois. »

Elodie LARCHER « J'ai pas mal parler quand même en 6 ans par rapport à d'autres. »

Antoine CHEREAU « Oui mais là aujourd'hui c'est un festival. »

Elodie LARCHER « Et même 3 ans de conseil d'aggl. Dans le tableau il y a une nouvelle association, les Epicuriens Vendéens avec une association liée au PAT. A priori une jeune association de promotion des produits vendéens. Je voulais en savoir un peu plus sur leur véritable action au regard du PAT. Je vois également qu'il y a désormais des lignes pour les projets pédagogiques, pour les élèves, les lycées et collèges. J'ai l'impression que c'est une nouvelle aide d'un montant de 600 €. Je voulais savoir quels étaient les critères et pourquoi c'était un montant unique par établissement et pas en fonction du nombre d'élèves ? On a constaté qu'il existait une subvention au Comité 21 jusqu'à l'année dernière qui n'est plus dans le tableau, je voulais savoir pour quel motif ? Merci. »

Antoine CHEREAU « Donc les épicuriens c'est effectivement un prestataire qui va nous aider sur la mise en œuvre de vidéo notamment dans le du PAT. Le comité 21 est l'association qui porte le GIEC Régional. Nous sommes membres du GIEC Régional et en fonction des études menées, il y a un appel à financement de l'ensemble des membres. Les 600 € par établissement c'est une ligne qui existe depuis très longtemps. On a augmenté parce qu'il y plus d'établissement depuis quelques années. Ce sont des établissements secondaires, collèges et lycées, pour des actions culturelles portées par écoles. Chaque année, les chefs d'établissements nous disent les projets envisagés par les enseignants. »

Elodie LARCHER « Juste pour revenir sur les Epicuriens Vendéens, si c'est de la communication, pourquoi c'est une subvention et pas une prestation. Je ne comprends pas bien. »

Antoine CHEREAU « C'est une association qui fonctionne comme cela pour le moment. »

Le Conseil d'agglomération, par 37 voix pour et 3 abstentions (Etienne COLMARD, Elodie LARCHER et Hubert PIVETEAU), décide d'attribuer les subventions aux organismes et associations ci-dessus présentées ; autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et ou avenants nécessaires au versement des aides avec les associations et les partenaires concernés et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Monsieur Lionel Bossis, Mesdames Isabelle Blaineau, Cécile Barreau et Isabelle Rivière reviennent en séance.

DEL20260209_24 – Reversement de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance

Monsieur Daniel Rousseau informe l'assemblée que la loi de finances pour 2024 a institué la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance, en remplacement de la taxe sur les recettes de l'exploitation du réseau routier concédé.

Cette taxe s'applique aux entreprises exploitant des infrastructures de transport ferroviaire, routier, aérien ou maritime de longue distance, c'est-à-dire dans une distance supérieure au seul ressort territorial d'une autorité organisatrice de mobilité.

Il est prévu qu'un douzième du produit annuel de la taxe est reversé aux EPCI et communes exerçant la compétence voirie, au prorata de la longueur de voirie recensée par l'IGN, dans les critères de répartition de la DGF.

L'EPCI perçoit le produit, à charge pour lui de proposer une répartition entre ses communes membres dans les 2 mois suivant la notification par arrêté.

Compte tenu des longueurs de voirie de chaque commune-membre et de la part résiduelle de la voirie d'intérêt communautaire, il est proposé de ventiler l'intégralité du produit perçu en 2025, soit 52 933 € comme suit :

Commune	Voirie communale totale fiche DGF 2025	Proposition de reversement 2026
La Boissière-de-Montaigu	60,4	3 051,00 €
La Bruffière	90,1	4 551,91 €
Cugand-la-Bernardière	79,3	4 005,87 €
L'Herbergement	66,6	3 364,02 €
Montaigu-Vendée	395,7	19 988,06 €
Montréverd	129,9	6 563,33 €
Rocheservière	76,6	3 867,62 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	102,2	5 160,97 €
Treize-Septiers	47,1	2 380,21 €
TOTAL	1 047,9 km	52 933,00 €

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de répartir le produit 2024 de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance comme proposé ci-dessus ; inscrit les crédits correspondants au budget 2026, au chapitre 014 Atténuation de produits.

MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20260209_25 – Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Monsieur Daniel Rousseau informe l'assemblée qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, création, suppression ou modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancements de grade, ainsi qu'il suit :

Direction /Service	Suppression de poste	Création de poste	Intitulé du poste	Date d'effet	Motif
Education, Enfance et Famille / Relais Petite Enfance	1 poste Assistant socio-éducatif (Cat. A) Temps complet	1 poste Cadres d'emploi Educateur de jeunes enfants (Cat. A) Ou Cadre d'emploi Assistant socio-éducatif (Cat. A) Ou Cadre d'emploi Conseiller socio-éducatif (Cat. A) Ou Cadre d'emploi Auxiliaire de puériculture (Cat. B) Temps non complet 28/35 ^{ème}	Animateur RPE	01/03/2026	Adaptation des effectifs aux besoins du RPE
Education, Enfance et Famille /	1 poste Psychomotricien (Cat. A) Temps non complet 17,5/35 ^{ème}	/	Animateur RPE	01/03/2026	

Relais Petite Enfance	1 poste Auxiliaire de puériculture classe normale (Cat. C) Temps non complet 17,5/35 ^{ème}	/	Animateur RPE	01/03/2026	
Attractivité du Territoire / Office du tourisme	1 poste Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur (Cat. B) Ou Rédacteur principal 2^{ème} classe (Cat. B) Ou Rédacteur principal 1^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	Chargée de projet Référente offres actifs et habitants	01/03/2026	Adaptation du grade pour recrutement

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, supprime et crée les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus ; dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse ; autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget ; charge Monsieur le Président de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

DEL20260209_26 – Groupement de commandes pour la poursuite du déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privées de Terres de Montaigu

Monsieur Daniel Rousseau rappelle à l'assemblée que la Communauté d'agglomération, via sa Direction des Systèmes d'Informations et de la Transition Numérique (DSITN), gère l'ensemble des télécommunications, réseaux et systèmes d'informations des différentes collectivités du territoire (serveurs, systèmes de stockage, de virtualisation, sauvegarde, etc.).

Le marché existant portant sur la réalisation des travaux de pose et de raccordement de câbles réseau cuivre et de câbles à fibres optiques arrive à échéance fin juin 2026.

L'objectif est de poursuivre le déploiement des réseaux numériques sur le territoire, soit, pour relier les sites intercommunaux et communaux, soit pour l'extension de sites ciblés (gérés par Terres de Montaigu).

Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération, le CIAS et les communes, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la DSITN.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes avec le CIAS et les communes du territoire pour le renouvellement des prestations susvisées ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique ; approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privés de Terres de Montaigu ; autorise Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DEL20260209_27 – Prestations d'entretien et maintenance des ascenseurs, élévateurs, portes et portails automatiques des bâtiments de la Communauté d'agglomération, du CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée

Monsieur Daniel Rousseau rappelle à l'assemblée qu'un groupement de commandes a été constitué fin 2025 entre la Communauté d'agglomération, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée pour les prestations de contrôles, d'entretien et maintenance des installations techniques et de sécurité des bâtiments des trois collectivités.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée début décembre 2025 pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs, élévateurs, portes et portails automatiques. La consultation est décomposée en deux lots. Chaque lot sera passé sous la forme d'un marché composite avec une partie fixe forfaitaire annuelle ordinaire et une partie accord-cadre à bons de commande pour des prestations ponctuelles (pièces et main d'œuvre) de réparation avec un maximum annuel de 30 000,00 € HT pour chaque lot.

Les contrats seront conclus pour une période initiale de 1 an, du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027. Ils pourront être reconduits tacitement 3 fois par période de 1 an, à chaque échéance annuelle. La durée maximale des contrats, toutes reconductions, sera de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 06 février 2026, a étudié l'analyse des offres réalisée par les services et attribué les marchés aux entreprises suivantes dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

Lot	Attributaire	Montant document financier annuel	
		HT	TTC
01 Entretien et maintenance des ascenseurs et élévateurs	OTIS (Périgny 17)	22 594,32 €	26 237,95 €
02 Entretien et maintenance des portes et portails automatiques	A.B.H. (Pacé 35)	3 830,00 €	4 297,00 €

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution des marchés de services aux entreprises susvisées dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » par la CAO ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les marchés ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Transport scolaire – Rentrée scolaire 2026-2027

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence d'organisation des transports scolaires, Terres de Montaigu a défini, pour les services relevant de son propre ressort territorial, son règlement des transports scolaires. Celui-ci a été approuvé lors du Bureau d'agglomération du 29 janvier 2026. Les principales évolutions concernent :

- Le retrait des dates et de la grille tarifaire pour une validité pluriannuelle du règlement ;
- La précision sur le rôle des accompagnateurs ;
- Les usages tolérés : le lycéen qui emprunte un retour collège pour rentrer plus tôt à son domicile ou l'élève qui descend à un point d'arrêt différent sur la même ligne, pour une activité extra-scolaire ;
- Le Service Extra ! : le collégien qui exerce une activité extrascolaire régulière et qui emprunte un retour lycée pour rentrer plus tard à son domicile ;
- Pour les sanctions : l'ajustement de la durée d'exclusion temporaire : 1 semaine, reconductible, ou durée proportionnée aux faits.

Monsieur le Président informe l'assemblée sur la trajectoire tarifaire prévisionnelle du transport scolaire pour l'année scolaire 2026/2027, qui fera l'objet d'une décision du Président, avec une augmentation d'1 € passant à 171 € / an.

Décisions prises par le Bureau d'agglomération du 11 décembre 2025 et du 29 janvier 2026 par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DEL20240212_04 du 12 février 2024)

Bureau d'agglomération du 11 décembre 2025

N°	Objet de la décision
DEL20251211_01	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DEL20251211_02	Marché de travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) à réaliser sur plusieurs secteurs de l'agglomération
DEL20251211_03	Attribution des aides BAFA
DEL20251211_04	Attribution des aides aux élèves des écoles de musique associées au Conservatoire intercommunal de musique
DEL20251211_05	Aide financière à l'installation pour l'équipement et la création d'un cabinet
DEL20251211_06	Cession foncière à la société ALSM – ZA Le Tacret – Cugand-la-Bernardière
DEL20251211_07	Cession foncière à la société LCH AGENCEMENT – PA Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée

DEL20251211_08	Mise en vente d'un local commercial Résidence d'Elbée – Montaigu-Vendée
DEL20251211_09	Constitution de servitudes – PA La Bretonnière – Montaigu-Vendée
DEL20251211_10	Convention d'occupation temporaire du domaine public de l'aérodrome Montaigu Saint-Georges avec Le Planeur Montaigu-Vendée
DEL20251211_11	Convention d'occupation temporaire du domaine public de l'aérodrome Montaigu Saint-Georges avec L'Aéroclub de Montaigu
DEL20251211_12	Convention d'occupation temporaire du domaine public de l'aérodrome Montaigu Saint-Georges avec la SCI les 4 PROS
DEL20251211_13	Convention d'occupation temporaire du domaine public de l'aérodrome Montaigu Saint-Georges avec M. Francis BONAL
DEL20251211_14	Convention d'occupation temporaire du domaine public de l'aérodrome Montaigu Saint-Georges avec M. André BRIGAULT
DEL20251211_15	Convention d'occupation temporaire du domaine public de l'aérodrome Montaigu Saint-Georges avec la SCI CCLEM IMMO
DEL20251211_16	Convention d'occupation temporaire du domaine public de l'aérodrome Montaigu Saint-Georges avec MM Patrick GAUTHIER, Joseph JAUNIN et Cédric BASTIDE
DEL20251211_17	Recours à personnel contractuel
DEL20251211_18	Convention de mise à disposition d'une salle de formation au profit du CNFPT
DEL20251211_19	Convention relative à une subvention en nature dans le cadre du dispositif « soutien des associations par une dotation en matériels structurants »
DEL20251211_20	Apurement de créances éteintes
DEL20251211_21	Admission en non-valeur de créances

Bureau d'agglomération du 29 janvier 2026

N°	Objet de la décision
DEL20260129_01	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DEL20260129_02	Règlement de service du transport scolaire pour l'année 2026/2027
DEL20260129_03	Attribution des aides BAFA
DEL20260129_04	Convention de partenariat avec BGE Pays de la Loire
DEL20260129_05	Mise à disposition de terrain de l'aérodrome au profit de l'association Elect'au Dub Festival
DEL20260129_06	Travaux d'aménagement d'une base de loisirs au Lac de La Chausselière – Montaigu-Vendée)
DEL20260129_07	Acquisition foncière du terrain d'implantation de la future brigade mobile de gendarmerie à La Bruffière
DEL20260129_08	Recours à personnel contractuel
DEL20260129_09	Vente d'un terrain et d'un garage dans le lotissement intercommunal d'habitation « Le Pré Blanc »
DEL20260129_10	Rétrocession des équipements communs du lotissement Le Pré Blanc
DEL20260129_11	Demandes de subventions DETR / DSIL 2026

Décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DEL20240212_0 du 12 février 2024) entre le 19 novembre 2025 et le 03 février 2026

Date	N°	Objet de la décision
21 nov. 25	DECRE_2025_072	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 25H018
21 nov. 25	DECRE_2025_073	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 25H019
21 nov. 25	DECRE_2025_074	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 25H020
21 nov. 25	DECRE_2025_075	Fourniture de livres non scolaires pour l'année 2026
21 nov. 25	DECRE_2025_076	Refacturation aux utilisateurs de consommables, prestations informatiques et téléphonie
04 déc. 25	DECRE_2025_077	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 25H021
05 déc. 25	DECRE_2025_078	Travaux d'optimisation de la chaîne d'autosurveillance et de protection aux risques d'inondation de la station d'épuration de Treize-Septiers
04 déc. 25	DECRE_2025_079	Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la résidence pour personnes âgées La Peuplerie à Montaigu-Vendée, commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay

04 déc. 25	DECAE_2025_080	Tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2026
04 déc. 25	DECAE_2025_081	Tarifs de l'assainissement non collectif pour l'année 2026
10 déc. 25	DECRE_2025_082	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 25H022
10 déc. 25	DECRE_2025_083	Travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre les communes de Saint-Sulpice-le-Verdon et Mormaison, Communes déléguées de Montréverd
15 déc. 25	DECRE_2025_084	Prestations de transports ponctuels par autocars ou minibus grande capacité à bons de commande
16 déc. 25	DECRE_2025_085	Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une salle de sport et la construction d'une salle multi-activités au complexe sportif de Rocheservière (85620)
16 déc. 25	DECRE_2025_086	Elections municipales des 15 et 22 mars 2026, utilisation des photographies appartenant à Terres de Montaigu
19 déc. 25	DECRE_2025_087	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 25H023
19 déc. 25	DECRE_2025_088	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de l'infrastructure du système d'information
19 déc. 25	DECRE_2025_089	Evènement Orange "Alternatives à VMWare" du 10 mars 2026 - Tarifs location de salles à l'Hôtel d'agglomération
20 janv. 26	DECDA_2026_001	Maison de la Rivière – Tarifs 2026
20 janv. 26	DECRE_2026_002	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin tampon et l'extension de la station de traitement des Abraies à L'Herbergement
30 janv. 26	DECDA_2026_003	Office de tourisme – Tarifs 2026
30 janv. 26	DECPR_2026_004	Piscine de la Bretonnière – Tarifs complémentaires « Bien-être » et « Animation »
30 janv. 26	DECCS_2026_005	Formation Premiers Secours Citoyens
30 janv. 26	DECRE_2026_006	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 26H001

Arrêtés du Président pris entre le 19 novembre 2025 et le 03 février 2026

Date	N°	Objet de l'arrêté
12 janv. 26	ARRRE_2026_001	Délégation de signature à Pauline BERNARD – Directrice de la communication
28 janv. 26	ARRAE_2026_002	Mise à jour n°8 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
30 janv. 26	ARRPR_2026_003	Composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Le Secrétaire de séance
Anne-Marie JOUSSEAUME

Le Président
Antoine CHEREAU

